

MINISTERE DU DEVELOPPEMENT RURAL
ET DE L'ENVIRONNEMENT

DIRECTION NATIONALE DES EAUX
ET FORETS

REPUBLIQUE DU MALI
UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI



RAPPORT ANNUEL

***DE LA
DIRECTION NATIONALE
DES EAUX ET FORETS***

ANNEE 1993

SOMMAIRE

INTRODUCTION

Chapitre I

- Administration - Finances
 - . Textes
 - . Personnel
 - . Infrastructures
 - . Budget

Chapitre II

Projets

- . Situation
- . Suivi-Evaluation

Chapitre III

Reboisement

- . Production de plants
- . Plantation

Chapitre IV

Exploitation Forestière et Industrie du bois

- . Exploitation forestière
- . Industrie du bois
- . Foyers améliorés

Chapitre V

Aménagement

- . Domaine classé
- . Domaine protégé

Chapitre VI

Conservation des Eaux et du Sol

- . Défense et Restauration des sols
- . Animation et vulgarisation

Chapitre VII

Pêche et Pisciculture

- Pêche
- . DREF
- . OPM
- Pisciculture

Chapitre VIII

Faune et Apiculture

- . Situation de la faune
- . Apiculture
- . OPNBB
- . Projet Walia UICN

Chapitre XI

Environnement

- réalisations DRS
- Secteur Elevage
- Secteur Industriel
- Secteur Assainissement
- Contaminant

Chapitre XII

Forêt et foresterie

Chapitre XIII

Statistiques

- Secrétariaux forestières
 - Exploitation
 - Transactions
- Infractions à la législation forestière
- Exploitation des ressources forestières
- Défrichement

CONCLUSION

ANNEXE

1. Liste des tableaux statistiques
2. Tableaux statistiques
3. Etat du matériel roulant.

INTRODUCTION

La poursuite du processus de relecture des textes forestiers, l'organisation d'une conférence nationale sur le même thème, les actions engagées en vue de la restructuration du service et la tenue de la 10^e conférence nationale des Eaux et Forêts sont autant d'événements qui ont constitué la trame des activités de la Direction Nationale des Eaux et Forêts durant l'année 1993.

Sur le plan technique, les activités ont été sérieusement hypothéquées dans les régions du Nord en raison de l'insécurité qui a tendance à s'installer de façon endémique. Cet état de fait a fortement réduit les ambitions et les rayons d'actions des Agents.

La série de mouvements intervenus au sein du personnel a eu la nomination d'un nouveau Directeur National et d'un nouveau Directeur National Adjoint et de quatre chefs de Divisions au niveau central.

La situation du matériel roulant collectif et individuel n'a pas évolué autre mesure par rapport à 1992.

Les recettes forestières qui avaient connu leur niveau le plus bas de la dernière décennie en 1992 ont accusé une diminution de 14,91%.

Le contexte socio-politique actuel du pays commande, sans conteste l'élaboration et l'adoption d'une nouvelle politique forestière nationale gage certain de la reprise des activités à travers l'implication totale des partenaires.

CHAPITRE I

ADMINISTRATION - FINANCES

STATUTS INTERVENUS

I. LOIS

- Loi n°93-022/AN-RM du 13 Mai 1993 autorisant la ratification de la Convention sur le Commerce International des Espèces de Faune et de la Flora Sauvages menacées d'extinction, signée le 03 Mars 1973 à Washington.

II. DECRETS

- Décret n°93-300/P-RM du 27 Août 1993 fixant le régime d'utilisation des véhicules des Institutions de l'Etat, des Administrations, des Etablissements Publics à caractère administratif et des Collectivités Territoriales.

- Décret n°93-400/P-RM du 5 Novembre 1993 portant nomination de Monsieur Yafong BERTHE n°MLE 370.68 C, Docteur Ingénieur des Eaux et Forêts en qualité de Directeur National des Eaux et Forêts.

- Décret n°93-452/P-RM du 22-12-93 portant ouverture de la chasse en République du Mali.

III. ARRETES

- Arrêté n°93-0027/MDRE-CAB du 18.01.93 portant nomination en qualité de Directeur Adjoint de la Cellule de Planification et de Statistique de Monsieur Aboumediene TOURE N°MLE 265.65 Z, Ingénieur Statisticien.

- Arrêté N°93-1078/MFPTMA-DNFPP-D4-2 du 5.03.93 portant bonification d'échelon en faveur de Monsieur Allaye TRAORE N°MLE 790.83 E, Agent Technique des Constructions Civiles en service à la Direction Nationale des Eaux et Forêts.

- Arrêté n°93-1961/MDRE-CAB du 6 Avril 1993 portant nomination de Directeur Régional des Eaux et Forêts de Kidal de Monsieur Ouorobo DIARRA N°MLE 743.04 P, Ingénieur des Eaux et Forêts.

- Arrêté n°93-1975/MDRE-CAB du 7 avril 1993 portant modification des articles 2 et 3 de l'Arrêté N°92-1699/MDRE-CAB du 10.04.92 fixant les détails des modalités de recrutement des élèves du Centre de Formation Pratique en Elevage.

- Arrêté n°93-3853/MFPTMA-DNFPP-D4-2 du 1er juillet 1993 portant bonification d'échelon en faveur de Monsieur Abdoulaye dit Modibo SABE N°MLE 916.45 L, Agent Technique des Eaux et Forêts au Cantonnement Forestier de Douentza.

- Arrêté n°93-4137/MFPTMA6DNFPP-D4-2 du 13 Juillet 1993 portant bonification d'échelon en faveur de Monsieur Gaoussou BAH N°MLE 916-38 D, Agent Technique des Eaux et Forêts à Kita.

- Arrêté n°93-2662/MEF-Plan-CAB du 15.01.93 réglementant les paiements des dépenses publiques.
- Arrêté , n°93-4734/MEFPPLAN-CAB du 10.08.93 portant interdiction des envois par voie postale ou tout autre moyen, de billets émis par la BCEAO entre les intermédiaires agréés et leurs correspondants situés hors des territoires des pays africains de la zone franc.
- Arrêté n°93-4841/MFPTMA-DNFPP-D4-2 du 16/08/93 portant changement de corps de Monsieur Alassane Askou DIALLO N°MLE 348.06- Agent Technique d'Agriculture en service au Cantonnement Forestier de Bandiagara.
- Arrêté n°93-5139/MEFP-CAB du 2/09/93 portant annulation par compensation du passif des Entreprises Publiques liquidées ou privatisées.
- Arrêté n°93-5140/MEFP-CAB du 2/09/93 portant annulation par compensation des dettes douanières et fiscales des créanciers des Entreprises Publiques liquidées ou privatisées.
- Arrêté n°93-5141/MEFP-CAB du 2/09/93 portant annulation par compensation des dettes bancaires des créanciers des Entreprises Publiques liquidées ou privatisées.
- Arrêté n°93-5607/MFPTMA-CAB du 2.09.93 fixant la composition d'une Commission Mixte paritaire en vue de la conclusion de la Convention Collective nationale Interprofessionnelle.
- Arrêté n°93-5764/MFPTMA-DNFPP-D4- du 1er Octobre 1993 constatant les vacances de grade dans les différents corps de la Fonction Publique au 1er janvier 1990.
- Arrêté n°93-6068/MFPTMA-DNFPP-D4-1 du 15.10.93 portant radiation de la Fonction Publique de Mr. Mamadou SAMAKE N°MLE 791.18-F, Agent Technique des Eaux et Forêts en service au cantonnement forestier de Kangaba.
- Arrêté n°93-6353/MEFPTMA-DNFPP-D4-3 du 28.10.93 portant avancement de grade en faveur des agents forestiers dont Mr. Bamba KONATE N°MLE 152.96 J, Ministère de la Jeunesse et des Sports.
- Arrêté n°93-6868/MEFPTMA-DNFPP-D4-3 du 5.11.93 portant mise à la retraite des fonctionnaires dont Adama KOITA N°MLE 101.33.M, Inspecteur de l'Intérieur Bamako.
- Arrêté n°93-6870/MEFPTMA-DNFPP-D4-1 du 5.11.93 portant mise à la retraite des fonctionnaires dont Mr. Oumar TRAORE N°MLE 108.27 F, Douanes Sikasso.
- Arrêté n°93-7186/MEFPTMA-DNFPP-D4-1 du 5.11.1993 portant mise à la retraite des agents de l'Etat dont Monsieur Bakary TOURE N°MLE 114.38-T, Secrétaire de Greffe en service à la Cour d'Appel Bamako.

- Arrêté n°93-6898/ME-CAB du 16.11.93 portant nomination de Monsieur Mohamed Ag HAMATY N°MLE 301.21 Z, Ingénieur des Eaux et Forêts en qualité de Directeur National Adjoint des Eaux et Forêts.
- Arrêté n°93-6925/MEFPT-DNFFF-D4-2 du 17.11.93 portant prolongation de disponibilité de Monsieur Abdoulaye DAGAMAISSA N°MLE 438.79 P, Ingénieur des Eaux et Forêts à la Direction Nationale des Eaux et Forêts.
- Arrêté n°93-7220/ME-CAB du 24.11.93 portant nomination de chefs de Division à la Direction Nationale des Eaux et Forêts.
- Arrêté n°93-7657/ME-CAB du 22.12.93 portant admission à l'examen de fin de cycle du Centre de Formation pratique Forestier de Tabacoro (CFPF) session de juin 1993.

1.2 ETAT D'ENCADREMENT DU SERVICE

I-2-1 Direction Centrale :

Directeur National : Amadou KONE N°MLE 246.86 Y Ingénieur des Eaux et Forêts remplacé en cours d'année par Monsieur Yafong BERTHE N°MLE 370.68 C, Docteur Ingénieur des Eaux et Forêts.

Directeur National Adjoint : Abou Lamine BERTHE N°MLE 369.58 R, Ingénieur des Eaux et Forêts, remplacé en cours d'année par Monsieur Mohamed Ag HAMATY n°MLE 301.21 Z, Ingénieur des Eaux et Forêts.

Chef du Secrétariat Général : Baga SAMAKE N°MLE 760.92 P, Contrôleur des Finances.

Conseillers Expatriés: - Jean Claude HEINRICH, (FAC)
- Raoul PIERRE LOUIS (PAFOMA)

Division Environnement

Chef de Division : Karim MARIKO N°MLE 272.12 N Ingénieur des Eaux et Forêts remplacé en cours d'année par Madame Nissama Haoua COULIBALY N°MLE 460.37 S, Ingénieur des Eaux et Forêts

Division Projets et Programmes

Chef de Division : Mohamed lamine KALLE N°MLE 301.25 D, Ingénieur des Eaux et Forêts remplacé en cours d'année par Monsieur Souleymane CISSE N°MLE 345.24 C Ingénieur des Eaux et Forêts.

Division Conservation des Eaux et Sols

Chef de Division : Lassana COULIBALY N°MLE 107.23 B Ingénieur des Eaux et Forêts, remplacé en cours d'année par Monsieur Birama DIABATE N°MLE 475.19 X Ingénieur des Eaux et Forêts.

Division Aménagement et Reboisement

Chef de Division : Mohamed Ag HAMATY N°MLE 301.21 Z, Ingénieur des Eaux et Forêts remplacé en cours d'année par Monsieur Mahamadou KONATE N°MLE 183.08 I, Ingénieur des Eaux et Forêts.

Division Pêche et Pisciculture

Chef de Division : Moriba KONE N°MLE 345.50 G, Ingénieur des Eaux et Forêts.

Division Chasse et Parcs Nationaux

Chef de Division : Ousmane SANKARE N°MLE 248.88 A Ingénieur des Eaux et Forêts.

1.2.2 DIRECTIONS REGIONALES

- **Direction Régionale des Eaux et Forêts du District de Bamako**

Directeur Régional : Gaoussou KOKATE N°MLE 107.35
P
 Ingénieur des Eaux et Forêts, remplacé
 en cours d'année par Lassana COULIBALY
 N°MLE 107.23 S Ingénieur des Eaux et
 Forêts.

- **Direction Régionale des Eaux et Forêts de Kayes**

Directeur Régional : Yaya Nouhoun TAMBOURA
 N°MLE 31.347 N
 Ingénieur des Eaux et Forêts.

- **Direction Régionale des Eaux et Forêts de Koulikoro**

Directeur Régional : Soumaila DIARRA N°MLE 365.45 B
 Ingénieur des Eaux et Forêts.

- **Direction Régionale des Eaux et Forêts de Sikasso**

Directeur Régional : Hamid Ag MOHAMED LAMINE N°MLE 218.
 39 V Ingénieur des Eaux et Forêts.

- **Direction Régionale des Eaux et Forêts de Ségou**

Directeur Régional : Alassane B. MAIGA N°MLE 345.25 D
 Ingénieur des Eaux et Forêts.

- **Direction Régionale des Eaux et Forêts de Mopti**

Directeur Régional : Seydou N'DIAYE N°MLE 246.92 E
 Ingénieur des Eaux et Forêts, remplacé
 en cours d'année par Monsieur Moussa
 DEMBELE N°MLE 345.37 S, Ingénieur des
 Eaux et Forêts

- **Direction Régionale des Eaux et Forêts de Tombouctou**

Directeur Régional : Niarga KEITA N°MLE 345.27 P,
 Ingénieur des Eaux et Forêts.

- **Direction Régionale des Eaux et Forêts de Gao**

Directeur Régional : Pousseyni DIARRA N°MLE 317.71 F
 Ingénieur des Eaux et Forêts.

- Direction régionale des Eaux et Forêts de Kidal

Directeur Régional : Oumarba DIARRA N°MLE 743.62 M,
Ingénieur des Eaux et Forêts remplacé
en cours d'année par Monsieur Amewey
Ag Sidi MOHAMED N°MLE 246.67 B,
Ingénieur des Eaux et Forêts.

I-2-3. SERVICES ATTACHES

Opération pêche Mopti (OPM)

Directeur : Souleymane CISSE N°MLE 345.24 C, Ingénieur des
Eaux et Forêts remplacé en cours d'années par
Monsieur Adama DICKO N°MLE 345.38 T Ingénieur
des Eaux et Forêts.

Opération Aménagement du Parc National de la Baoulé et
des réserves adjacentes (OPNBB)

Directeur : Mouroucoro NIARE N°MLE 489.53 K, Ingénieur des
Eaux et Forêts.

Opération Aménagement et productions forestières (OAPF)

Directeur : Salif KANOUTE N°MLE 246.90 C, Ingénieur
Forêts remplacé en cours d'année par Monsieur
Birama SIDIBE N°MLE 246.91 D, Ingénieur des
Eaux et Forêts.

Centre de Formation Pratique Forestier de Tabacoro (CFPF) :

Directeur : Akougnon DOLO N°MLE 272.10 L, Ingénieur des Eaux
et Forêts.

Projet Aménagement des Terroirs dans la Zone Agro-écologique du
Moyen-Bani-Niger (ATD2) :

Directeur : Siriki SANOGO N°MLE 272.09 K, Ingénieur des Eaux
et Forêts.

Remarques :

- 1.1.1 - Les Divisions se repartissent en seize (16) sections
dirigées chacune par un chef de section.
- 1.1.2 - Le service des Eaux et Forêts est représenté au niveau
régional par les Directions Régionales des Eaux et
Forêts, sub-régional, local par des Cantonnement et des
Postes Forestiers.

SITUATION DU PERSONNEL AU 31 DÉCEMBRE 1993

-----100-----

CORPS	Structures	Catégorie A			Catégorie B			Catégorie C			Conventionnaires Budget Nat.								
		Prof. Eaux et Forêt	Prof. Agricole	Ense. Vétérinaire	Prof. Serv. Forest.	T.G.C.M.	Technicien élévage	Technicien Soc. Cycl. G.	Tech. Aff. Sociétés	Agent P. Eaux & Forêt	Mait. Administrat.	G.M.G.C.V.	Alt. Comptable	Secré. Secr. Forest.	Secré. Mécanisation	Secré. Ménagier	Secré. Direction	Chiffre	Finances
D.R.F.	144	1	1	1	1	Atteinte épidémie	TS Camp. Garde S.	TS Camp. Garde S.	Alt. Comptable	16	41	Alt. Comptable	181	N3	Alt. Comptable	162	81	117	
D.R.F./DB	4				15	2				20								2	7
D.R.F./KAYES	31				24					21	1	1	1	2	9			6	22
D.R.F./KOULIBALY	17	1			66					28			1	3	1			6	2141
D.R.F./SIKASSO	17				72					25			2	10			3	41810	
D.R.F./SEGU	24				52					29			2	23	7			2	55
D.R.F./MYT	17				41					32			1					2	6
D.R.F./BLOUSSOU	10				18					17					2			4	21
D.R.F./GAO	8				11					31					3			2	6
O.A.P.F.	10		1	9	1	1	1	1	1	2									
O.P.M.	7				6	1				3			1	3	3		1	5	65161
O.P.N.B.B.	4				10		1			11	2	11	1	3	6	1		8	10511
C.E.P.F.	5	1			3	1				2	1		1	1				15	4
R.D.F./SITOU	2	2		1	1	1													
Disponibilité	12										1								
Défaut. Dispo.	36	1			9					1									
T O T A L	228	61	111	337	9	133	1	246	1082	27	429	1521	1331	103	5033	7204	10		

N° : 1165 agents dont 96 agents en formation (IEF : 1 ; TEF : 22 ; ATEF : 29).

Ministère pour le 31 Décembre 1993 : 1165 agents + 811 Forestiers + 354 non Forestiers.

POSITION DE DETACHEMENT

Noms et Prénoms	N°MLES	Corps	Services
Kalifa SANOGO		IEP	
Amadou MAIGA	423.26 E	Dr. IEP	PNUD/UNSO
Jean Djigui KEITA	107.32 L	I.Agon.	PAO/Tchad
Mory N. KEITA	244.32 M	IEP	FAO/Ghana
Drameane COULIBALY	272.08 J	-"	FAO/Italie
Lantia CAMARA	301.24 C	-"	CILSS/B.Faso
Amadou N'DIAYE	243.62 W	-"	SONATAM/MALI
Hinna HAIDARA	345.23 B	-"	OERHN/Séling
MAmadou More DIAKITS	368.43 Z	-"	-"-
Aseimi GUINDO	437.06 G	TEP	OMBEVI
Ismaila KALLE	211.47 D	-"	AGRICULTURE
Malick SYLLA	620.30 J	IEP	MINIST.T.P
Dantoumé KAMISSOKO	280.89 B	-"	IPR
Souleymane CAMARA	246.53 K	-"	DER/EP/IPR
Mamadou OUATTARA	286.06 D	-"	IER
Ousmane SOGORE	420.25 D	-"	-"-
N'Tio NIAMBALY	345.29 H	-"	MDRE/PNLCD
Harouna YOSSI	368.47 D	-"	IER
Abdoul Yéhia MAIGA	420.19 X	-"	-"-
Koutougoudiou COULIBALY	420.18 W	-"	-"-
Hamidou KONATE			
Bréhima DIARHA	743.07 P	-"	
Doucou TRAORE	452.66 A	-"	-"-
Salidou OUATTARA	450.38 T	-"	-"-
Abdoulaye Sine GUINDO	370.02 M	-"	-"-
Joseph Marie DAKONG	420.31 K	-"	-"-
Tiémoko DIAKITE	368.53 K	-"	-"-
Ibrahima N'DIAYE	420.24 C	-"	-"-
Moussa S. DIALLO	420.21 Z	-"	-"-
Nampaa N. SANOGHO	285.84 W	-"	MDRE/CPS
Alamir Sina TOURÉ	463.09 K	-"	MDRE/PNLCD
Mariam SANOGO	488.07 H	TEP	IER
Yamadou SYLLA	422.62 W	-"	-"-
Ibréhima DEMBELE	422.67 B	-"	-"-
Mama DEMBELE	273.60 T	-"	OMBEVI
Irkonana OUMAR	366.65 M	IEP	IER
Modibo SIDIBE	107.42 Y	Dr. IEP	-"-
Moustaph SOUMARE	423.27 F	Dr. IEP	UNSO/USA
Ousmane TALL	791.26 F	ATEP	
Hamadou M. KOUYATE	743.06 S	IEP	PRODESO
Moussa HARRY	460.35 P	-"	IPR
Ojjiriba TRAORE	770.00 K	-"	MDRE/CPS
Ahmadou B KOUNTA	246.11 H	TEP	IPR
Mme Diarca Bintou NIMAGA	489.67 B	IEP	MDRE/PNLCD
M'Bè KONG	459.97 K	TEP	IPR
Almamy KONIPO	460.96 J	-"	-"-
Modibo TRAORE	420.17 V	IEP	CEDEAO
Salif KANOUTE	246.90 G	IEP	MDRE/CAB

Répartition du Personnel

Les tableaux ci-après donnent la situation du personnel du service des Eaux et Forêts dans l'ordre suivant :

- * Détachement
- * Disponibilité
- * Stage et Formation
- * Départ à la retraite
- * Retraite anticipée
- * Décès.

POSITION DE DISPONIBILITE

Noms et Prénoms	N°MLE	CORPS	Anciens Services
Youssoufou SIDIBE	495.17 V	CMCN	DNEF
Odile CAMARA	420.29 H	IEP	-"-
Mamadou M. DIAKITE	317.38 T	-"-	-"-
Guillaume DIALLO	345.33 H	-"-	-"-
Noïme KEITA	317.33 M	-"-	-"-
Guimba DIALLO	246.69 D	-"-	DREP/Sikasso.
Aïly Bacha KONATE	430.91 D	-"-	DREP/Mopti
Bather KONE	311.32 B	-"-	IER
Abdoulaye DAGAMAISSE	438.79 P	-"-	DNEF
Zaré Norbert DEMBELE	345.44 A	-"-	DNEF
Mamadou HAIDARA	368.46 H	-"-	DNEF
Mme Somé Mariam DEMBELE	-"-	-"-	GAPP

POSITION : STAGE ET FORMATION

Nom et prénom	CORPS	Lieu Stage et Formation	Service	District
				N°
Aboubacrine I - MAIGA	TBP			
Abdoulaye TRAMBOURA	769.35 G			
Sadio FAYE	422.63 X			
Abdoulaye TRAORE	423.03 D			
Hamadou Lamine SISSOKO	437.26 E			
Soumaille TRAORE	317.35 A	AlliéMAGNE		
Hamadou NEURE	907.58 X	TEP		
Sallia BENGALY	791.23 L			
Dramee BARRO	791.21 J			
Hamadou ADRAOU	916.61 W			
Bekary KONATE	916.50 S			
Boubacar SIESSOKO	908.07 T			
Seydou Gaio SOW	908.01 L			
Adama SOUARE	907.92 P			
Moussa N. TRAORE	366.58 R			
Hamidou TRAORE	916.53 N			
Bakary KALAPO	920.05 R			
Samuel DIARRA	919.99 X			
Iessa TRAORE	907.93 R			
Seydou DIARRA	908.04 P			
Daouda DOUMBIA	926.10 X			
Bou KONE	926.08 V			
Zié SANOGO	489.50 T	TEP		
SoubaCar SIDIBE	791.22 K	ATEP		
Ibrahima DIABATE	791.35 A	ATEP		
Alhoussseini MAIGA	317.73 H	TEP		
Sampro COULIBALY	424.94 G	ATEP		
Abdoulaye KANTE	743.10 X	TEP		
Fandé DASSO	743.13 A			
Hamadou BANGALLY	460.59 S			
Sall SILOBE	791.22 K			
Guemane SANCOO	920.53 W			
Hamadi GUINDO	136.80 R			
		Koulikoro		

POSITION : ENSEIGNE ET FORMATION (Suite)

Noms et prénoms	N°CLE	CORPS	Lieu Stage et Formation	Service
Maïmoudou T. TRAORE	422-94 X	ATEF	IPR	Koulikoro
Ibrahima DIBABATE	791-35 A	ATEF		
Toumani DEMBELE	422-84 W	TEP		
Andoulaye TRAORE	423-03 D	TEP		
N'Toressane DIARRA	743-13 A	TEP		
Mamadou TRAORE	791-47 R	TEP		MOP 1
Kamano OUATTARA	146-09 K	TEP		
Ousmane S. DOLO	908-02 N			
Siaka COULIBALY	391-39 T			
Souba SOYANA	366-88 A			
Adama S. KINDO	246-22 A			
Aliou COULIBALY	908-03 N	ATEF		Tombouctou

Agents Forestiers Retraitées en 1993

Noms et prénoms	N°MLE	Corps	Lieu
Sékou KANTE	159.29 H	IEF	DNEY
Bouba KEITA	503.83 G	Chauffeur	DNEY

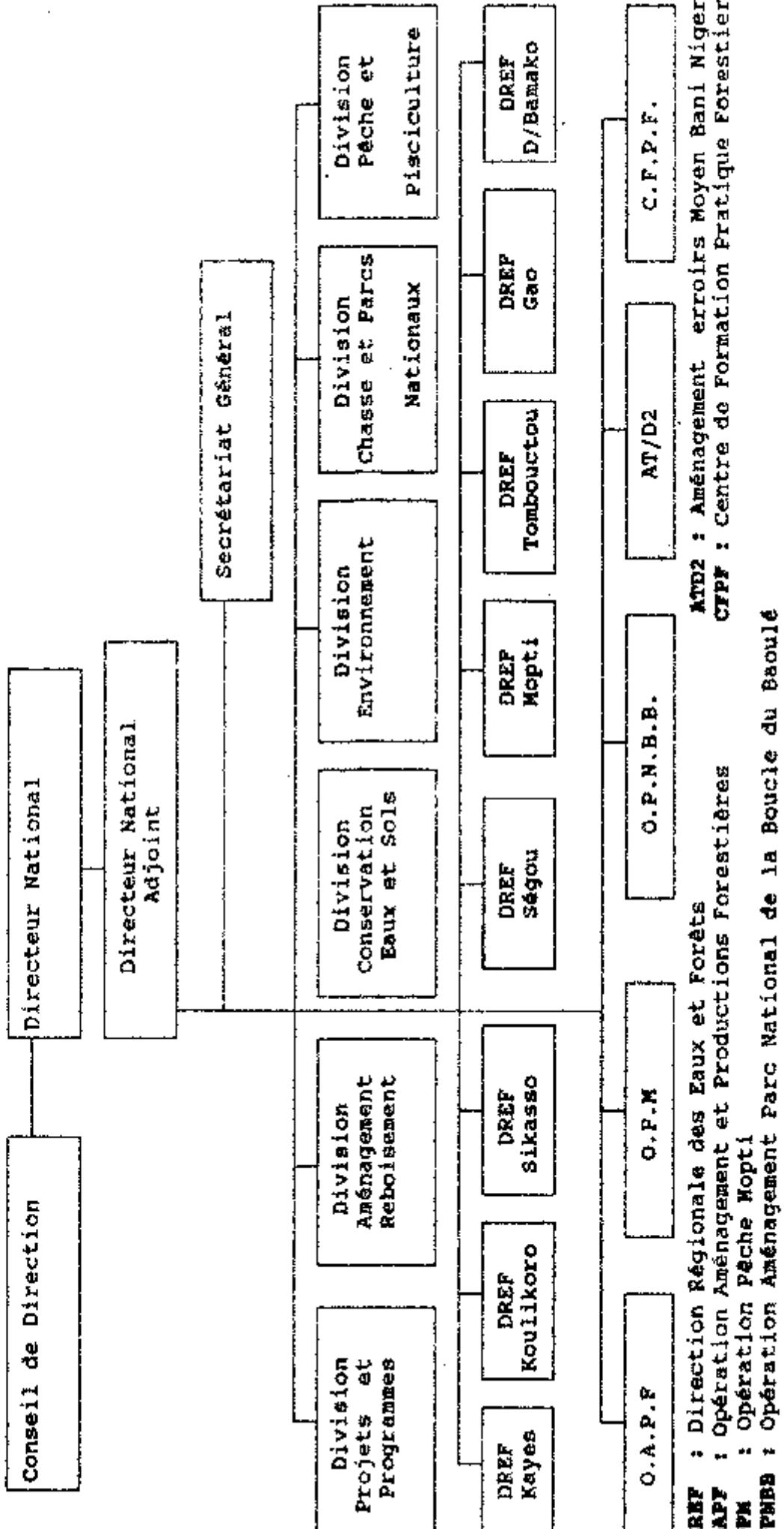
Partants volontaires à la retraite en 1993

Noms et prénoms	N°MLE	Corps	Lieu
Idrissa TOUNKARA	779.49 R	Chauffeur	DREF-Kayes
Modibo KANTE	916.55 Y	ATEF	DREF-Sikasso
Silamakan DIAWARA	460.03 D	TEP	DREF-Mopti
Amadou S. TAMBOURA	777.57 A	Manœuvre	--
Hamadoun L. BAH	317.67 B	IEF	DREF-Koulikoro

Agents Forestiers décédés en 1993

Noms et Prénom	N°MLE	Corps	Lieu
Mamadou CORO	252.42 Y	TEP	DREF-MOpti
Mamadou SAMARE	791.18 F	ATEF	DREF-Koulikoro
Noriba DIAKITE	182.41 X	ATEF	DREF-Sikasso

II. ORGANIGRAMME DE LA DIRECTION NATIONALE DES EAUX ET FORETS



DREF : Direction Régionale des Eaux et Forêts

OAPP : Opération Aménagement et Productions Forestières

OPNBS : Opération Pêche Mopti

OPNBB : Opération Aménagement Parc National de la Boucle du Boulé

ATD2 : Aménagement erroirs Moyen Bani Niger

CFFP : Centre de Formation Pratique Forestier

SITUATION D'EXECUTION DES BUDGETS DE LA DIRECTION
NATIONALE DES EAUX ET FORETS AU 31.12.1993

A. Budget de Fonctionnement du Service

CHAPITRE	CREDITS NOTIFIES	CREDITS ENGAGES
<u>2.631.000 : Direction Nationale</u>		
11.00.00 : Personnel	19.866.000	19.866.000
12.00.00 : Matériel	59.810.000	59.810.000
16.00.00 : Frais de transport	26.980.000	26.980.000
Total =	106.656.000	106.656.000
<u>2.631.100 : Division Projets et Programmes</u>		
11.00.00 : Personnel	7.782.000	7.782.000
12.00.00 : Matériel	2.504.000	2.504.000
16.00.00 : Frais de transport	953.000	953.000
Total =	11.239.000	11.239.000
<u>2.631.200 : Division Environnement</u>		
11.00.00 : Personnel	6.753.000	6.753.000
12.00.00 : Matériel	2.505.000	2.505.000
16.00.00 : Frais de transport	952.000	952.000
Total =	10.210.000	10.210.000
<u>2.631.300 : Division Cons Eaux et du Sol</u>		
11.00.00 : Personnel	14.156.000	14.156.000
12.00.00 : Matériel	2.628.000	2.628.000
16.00.00 : Frais de transport	815.000	815.000
Total =	17.599.000	17.599.000
<u>2.631.400 : Division Aménagement Reboisement</u>		
11.00.00 : Personnel	9.487.000	9.487.000
12.00.00 : Matériel	2.658.000	2.658.000
16.00.00 : Frais de transport	816.000	816.000
Total =	12.961.000	12.961.000
<u>2.631.500 : Division Chasse</u>		
11.00.00 : Personnel	8.031.000	8.031.000
12.00.00 : Matériel	1.189.000	1.189.000
16.00.00 : Frais de transport	393.000	393.000
Total =	9.613.000	9.613.000

2.631.600 : Division Pêche		
11.00.00 : Personnel	7.945.000	7.945.000
12.00.00 : Matériel	2.658.000	2.658.000
16.00.00 : Frais de transport	815.000	815.000
	<hr/>	<hr/>
Total =	11.418.000	11.418.000
Total du budget de fonctionnement =	179.696.000	179.696.000

B- Budget d'Équipement - Investissement

Chapitres	Crédits notifiés	Crédits liquidés	Déférence
31.21.21 Personnel contractuel	32.639.000	32.639.000	0
31.22.22 Autres dépenses de sensibilisation	10.880.250	2.500.000	8.380.250
32.00.00 Travaux et constructions	10.119.000	10.107.306	11.694
34.00.00 Acquisition de Matériel technique	11.999.750	11.910.938	88.812
35.00.00 Matériel de transport	21.000.000	20.999.972	28
36.00.00 Autres immobilisations	2.250.000	2.218.356	31.644
Total.....	88.888.000	80.375.572	8.512.428

Observations : Le montant de francs crfa : 8.380.250 de la colonne "différence" du chapitre 31.22.22, représente les crédits prévus pour l'entretien et le fonctionnement des pépinières.
 Ces crédits n'ont pas pu être utilisés parce que ceux engagés l'année dernière (1992) n'ont pas fait l'objet de justifications par certaines Directions Régionales.

CHAPITRE II

LES PROJETS

1. Aperçu sur les projets

Les changements socio-politiques intervenus en Mars 1991 ont suscité des réactions de la part des partenaires au développement. Certains observent une période de réflexion d'une rédéfinition de leur politique d'intervention.

Courant l'année 1993, sur un total de vingt projets du secteur forêt et un du sous-secteur pêche, treize ont pris fin entre Mars et Décembre.

Au cours de la même période, deux nouveaux projets ont démarré, deux dossiers ont abouti à la signature de convention (Protection de la route Bandiagara-Doucou, et Lutte contre l'Ensablement et Développement des ressources forestières dans les régions Nord du Mali) et trois autres suivent leur cours (Projet Filière bois-énergie dans le cadre de la stratégie de l'Energie Domestique - Projet d'Appui à la gestion participative des forêts classées du grand Bamako et Appui au secteur forestier).

Les nouvelles requêtes de financement ont porté sur des fiches d'étude.

Les objectifs de ces projets visent dans la majorité des cas :

- la préservation des ressources naturelles, et l'amélioration du potentiel productif,
- le renforcement des capacités d'intervention du service d'une part et d'autre part celles d'actions, d'organisation des populations.

2. Etat d'exécution technique et financière

Les plans d'opération élaborés ont été issus des rencontres annuelles (réunions ou comités conjoints ou conseils de surveillance) où la Direction Nationale des Eaux et Forêts a participé.

Le budget prévisionnel cumulé était de 3,80 milliards environ contre 1,5 millions en 1992.

Les revues de l'état d'avancement se sont régulièrement tenues.

Projets dont la financement est arrivé à terme en 1993

1. Deuxième Projet Forestier (BM, CFD)
2. Foresterie Rurale de Ségou (Pays-Bas/SNV)
3. Agrosylviculture Villageoise de Koro (CARE/USAID)
4. Aménagement Forestier et Reboisement Villageois (FAO/PAYS BAS)
5. Diffusion de Systèmes Agro-Sylvo-Pastoraux Djenné (CARE-USAID)
6. Environnement Communautaire Tominian (SOS-GB)
7. Reboisement Villageois Mopti - Bandiagara (USAID)
8. Conservation de l'environnement Youwarou (UICN)

9. Développement de la Pisciculture MLI/86/001 (PNUD/FAO)
10. Développement de la Pisciculture à Niono 4^e région (PNUD/FAO)
11. Appui à la Foresterie Rurale dans la Région de Koulikoro (PAYS BAS)
12. Protection de l'Environnement de la Ville de Tombouctou (FED)
13. Protection route Bandiagara-Sangha (FED/AFVP).

PROJETS DE GESTION AFRES 1993

N° ordre	Intitulé du projet	Source de financement	Date de débarquage	Date de clôture
1	Programme d'EPPI à la Forêtterie du Lac	CONF. HELVETIQUE	Janvier 1991	1994
2	Aménagement de l'etroile dans la zone forestière du Moyen Bant-Magor	CARAFIA	Mars 1993	1995
3	Intégration de l'Ancien et Sénégal dans le système forestier et pastoral : Région de Kafé - Plateau	UNSO	juillet 1991	31/12/1994
4	Aménagement des forêts classées du Sénégal	6G FED	1990	1994
5	Aménagement des ressources forestières dans le cercle de Kita	PNRD / NORVIGE	1992	1996
6	Sécurité Alimentaire et Aménagement forestier de Kabolia (Sikasso)	FRO	1991	1994
7	Environnement de Bankass	GRANDE BRETAGNE	1992	1995
8	Gestion Améliorée des Ressources et Biodiversité Boucle du Bacoulé	PNUD	1993	1998
9	Afforestation de Nara (MOFCA)	JAPON	1991	1994

PROJETS INSCRITS AU BUDGET SPECIAL D'INVESTISSEMENT

N° ordre	Intitulé du projet	Montant de l'accord	B S ? 1993	Observations
1	Déuxième Projet Forestier conjoint	6.107.000.000	317.100.000	FIDA-OCE-FAC
2	Programme d'appui à la Forsterie du mali	1.449.000.000	253.000.000	UNDP / HELVETIQUE
3	Forsterie Butale séyrou (FORE)	1.036.000.000	238.000.000	PAYS-BAS
4	Aménagement territoir Zone Agro-écologique Moyen Bani Niger 4è région	2.000.000.000	600.000.000	CANADA
5	Aménagement Terroir Villageois 2è région	550.000.000	280.000.000	FAO
6	Réhabilitation et Intégration Acacia 1ère région	~ 450.000.000	79.400.000	UNSCO/PNUD
7	Environnement Communautaire Tominian	327.000.000	88.000.000	SOS G. BRETAGNE
8	Développement Pisciculture	603.000.000	19.400.000	FAO
9	Aménagement Forêts Classées Ségou	7.243.000.000	59.800.000	62 PED
10	Appui à la Forsterie Région de Koulikoro	688.000.000	75.000.000	PAYS BAS
11	Protection de l'environnement Tombouctou	352.000.000	20.000.000	64 PED
11.1	Aménagement 153.000.000	14.000.000	AIT	SOS SAHEL GS
12	Environnement de Bankass	645.000.000	158.000.000	UNSCO-CTB
13	Programme National de Gestion des Res. Naturelles	7.025.000.000	925.000.000	" " "
14	Gestion des Ressources Naturelles (PNLCD)	2.625.000.000	7	PNUD
15	Gestion améliorée Res. et Biodiversité Boucle Saoulé	437.000.000	121.000.000	Financement intérieur
16	Protection Aménagement Forêts Parcs Nationaux	-	-	
17	Équipements DREF et Cantonnements	-	-	
18	Appui Reboisements et plantations	-	-	
19				

Suivi-Evaluation

Le suivi-évaluation est l'examen et l'observation continu ou périodiques exercés à chaque niveau de la hiérarchie des activités du projet. Il permet de suivre en permanence la progression des activités ; afin d'apporter les informations nécessaires sur les réalisations et, pour l'identification des problèmes.

L'évaluation est une analyse critique des réalisations et des résultats. Elle permet de proposer des solutions aux problèmes identifiés ; donc de connaître les raisons du succès et de l'échec d'une activité.

Au cours de l'année 1993, les activités ont porté sur la supervision des projets, le suivi des fiches du Budget Spécial d'Investissement et les évaluations.

a) Les supervisions : chaque division a suivi l'exécution d'un certain nombre de projets. Les informations collectées bien que insuffisantes et incomplètes ont permis de commencer la préparation de l'annuaire des projets.

Aussi, pour une harmonisation des critères d'appréciation des réalisations et des résultats, il a été proposé des indications prioritaires de suivi.

b) Le suivi des fiches de BSI : dix-neuf (19) projets étaient inscrits sur le Budget Spécial d'Investissement. Ils concernaient seize (16) projets de financement extérieur et trois (3) actions de financement interne.

De l'analyse des fiches ; il ressort que :

- En 1993, le BSI a été de 3,43 milliards de fcfa contre 1,43 milliards en 1992.
- Les sous-secteurs forêts et pêche ont été respectivement de 3,4 milliards et de 0,03 milliards de fcfa.
- Les sources de financement ont été de 3,103 milliards externe et 0,327 milliards interne.

c) Les évaluations

Les travaux d'évaluation effectués ont concerné les projets ayant pris fin.

A l'issue de ces travaux, deux nouveaux projets ont été financés (programme de lutte contre l'ensablement et développement des ressources forestières dans les régions Nord du Mali et Protection de la route bandiagara-Dourou ; et un a fait l'objet de prolongation (Réhabilitation et l'intégration de l'Acacia senegal en 1ère région).

CHAPITRE III
REBOISEMENT

La campagne 1993 a été surtout marquée par un démarrage tardif de la saison pluvieuse avec une répartition régulière dans certaines localités et irrégulières dans d'autres.

Concernant la participation de la population en matière de production des plants, les actions entamées ont été très insuffisantes, dû à :

- au transfert de la production des plants
- à l'absence d'appui des comités locaux de développement aux actions de reboisement.

I. PRODUCTION DES PLANTS

Le nombre total de plants produits pendant cette campagne se chiffre à 2.289.950 plants comprenant 2.020.082 plants forestiers et 269.868 plants fruitiers, repartis par région comme indiqués dans les tableaux suivants :

Tableau n° 1 : Production des plantes aux régions

Région et Opération	Structure de production	Plante forestière		Plante fruitière		Production Totale
		Racines nues	Pots nues	Racines	Pots	
Kayes	C.P., Projet Gomtier pépinières privées, ODIK, PNVA	40.640	213.989	1.610	4.357	260.756
Kouliforo	C.P., Projet Afforestation JOFCA Nara, PNVA	100.522	117.165	32.675	22.273	272.835
Sikasso	C.P., CLD, Communautés Villageoises, Sociétés, Particuliers, Etablissements Publics	258.006	196.352	74.683	21.064	550.105
Ségou	C.P., Pépinières privées, ANDZ, CMDT, PNVA, Ecoles	50.157	333.657	11.180	60.421	495.415
Hopti	C.P., PNVA, Pépinières Villageoises, ONG, Etablissements, Particuliers	50.763	304.230	-	29.539	364.532
Tombuctou	C.P., Pépinière Villageoise, ONG, Particuliers	56.254	149.201	2.476	3.302	211.233
Gao	C.P., Pemex, Mairie, Pépinières villageoises privées	4.458	56.277	-	5.666	66.623
District de Bamako	Pépinière de la DREF du District.	47.221	40.470	400	320	88.411
	Total	608.221	1.411.541	123.024	147.164	2.269.950

On rencontre les chiffres de production les plus élevés au niveau des régions de Sikasso, Ségou, Mopti et les plus faibles à Gao et Bamako District ; la production de plants forestiers est de loin supérieure à la production de plants fruitiers.

Tableau n°2 : Production et Utilisation des plants

Régions	Prévision 1993	Production 1993	Utilisation 1993		Reliquat	Pourcentage de reboisement.
			Auto-consommation	Plants vendus		
Kayes	150.000	260.796	186.560	-	74.236	71,53%
Koulikoro	177.399	272.835	133.129	12.493	72.359	53,37%
Sikasso	512.067	550.105	486.794	11.312	51.999	90,55%
Ségou	441.906	455.415	93.740	87.239	274.426	39,74%
Mopti	435.546	384.532	308.565	-	64.538	80,24%
Tombouctou	329.500	211.233	135.460	3.079	72.694	65,52%
Gao	133.095	66.623	38.587	-	19.403	57,92%
Bamako- District		88.411	75.048	-	13.363	84,89%
TOTALX	2.179.813	2.289.950	1.457.383	114.123	643.028	67,98%

De façon globale, les réalisations dépassent les prévisions, cela se constate partiellement au niveau des régions de Kayes, Koulikoro, Sikasso et Ségou. Cependant les prévisions n'ont pas été atteintes à Mopti, Tombouctou, Gao.

Du point de vue utilisation, on relève qu'il y a eu moins de plants vendus et une importante quantité de plants non utilisés.

Les pourcentages de reboisement les plus élevés se retrouvent au niveau des régions de Sikasso, Bamako-District et Mopti et la plus faible au niveau de ségou.

Tableau N°3 : Evolution de la production de plants de 1990 à 1993

Régions	Campagne 1990	Campagne 1991	Campagne 1992	Campagne 1993
Kayes	425.580	456.010	175.032	260.796
Kéoulkoro	269.633	360.749	249.747	272.835
Sikasso	732.450	741.521	579.908	550.105
Ségoé	592.744	508.115	867.561	455.415
Nopti	343.725	442.219	363.447	384.532
Tombouctou	826.719	513.279	254.213	211.233
Gao	117.730	98.245	57.213	66.623
Bamako-District	70.280	94.850	92.100	88.411
TOTAL	3.399.661	3.214.497	2.639.351	2.289.950

La production totale de plants en 1993 est inférieure à la production de plants de chacune des années 1990 - 1991 - 1992 à cause de la rupture de certains fonds d'appui, de la fermeture de certains projets, de l'insuffisance d'appui des CLD, de la vacance de certains postes forestiers du à l'insécurité dans les régions du Nord.

III. PLANTATIONS

La campagne 1993 a vu la réalisation de 2509,46 ha + 586.912, m.1 au titre des plantations villageoises et urbaines des plantations de démonstration et expérimentales, . les plantations sylvopastorales, les plantations de protection et les plantations agrosylvicoles. Les détails par région et par type de plantations sont données dans les tableaux qui suivent.

Tableau n°4 : Plantations villageoises et urbaines

Régions	Bosquet villageois (ha)	Types de plantations		Espaces vertes (ha)	Superficie totale par régions (ha)
		Plantations d'alignement (ha)	Plantations d'embarrage (ha)		
Kayes	14.14	9,22	1	26,73	-
Koulikoro	64,13	7	6,12	0,67	50,23
Sikasso	402,40	-	-	-	79,92
Ségu	245,7	53,73	-	-	408,40
Hopti	142,94	0,35	28,46	-	343,47
Tombouctou	47,36	13,72	10,05	-	170,83
Gao	3,56	1,16	16,63	0,20	29,71
Bamako District	-	14,18	15,49	2,12	22,47
TOTAUX	895,33	99,46	159,25	1,93	1.134,7

La réalisation la plus importante se trouve au niveau de la région de Sikasso avec 408,40 ha essentiellement en bosquets villageois suivie de la région de Ségu, tandis qu'on relève de faibles superficies réalisées au niveau des autres régions.

Tableau n°5 : Plantations de démonstration et d'expérimentation

Régions	Structures d'exécution	Plantations de démonstration (ha)	Plantations d'expérimentation (ha)	Superficie totale par région (ha)
Kayes	Cantonnement forestier	2,5	23,5	16
	Cantonnement forestier	0,96	17,57	18,56
	Cantonnement forestier	-	0,2	0,2
	Cantonnement forestier	0,041	-	0,041
TOTAUX		2,53	31,27	34,801

Pour les plantations de démonstration et d'expérimentation, c'est surtout au niveau des régions de Kayes et Koulikoro qu'on relève des réalisations significatives.

Réseau d'actions Plantesations sylvopastorales et de protection

Régions	Structures d'exécution	SYLOPASTORALES			PROTECTIONS			Superficie totale (ha)
		Protection point d'eau (ha)	Enrichissement paturage (ha)	Superficie totale (ha)	Fixation dunes (ha)	Plantation flanc collines ou bergee (ha)	Culture verte (ha)	
Kayes	CP	-	8,25	8,25	-	8,39	0,25	8,64
Koulakoro	CP	-	-	-	-	16,4	-	16,4
Séguo	CP	-	298	290	-	-	0,03	3,63
Mopti	CP	-	1,30	1,30	3,60	-	-	-
Tombouctou	CP	-	-	-	66,24	1,63	-	67,87
Gao	CP	-	-	-	24,71	-	-	24,71
Bamako District	Communes et Particuliers	-	-	-	-	3,87	-	3,87
TOTAUX		307,55	307,55	94,55	30,29	0,28	125,12	

L'analyse du tableau n°6 appelle les commentaires suivants :

- Les réalisations en matière de plantations sylvopastorales sont inexistantes au niveau de certaines régions (Koulakoro, Tombouctou, Gao) et très timides à Kayes et Mopti, par contre très appréciables à Séguo.
- Les réalisations en matière de fixation de dunes sont plus importantes à Tombouctou.
- Pour les plantations de protection par contre, elles sont les plus faibles à Mopti (0,02 ha).

Tableau n°7 : Plantations agrosylvicoles

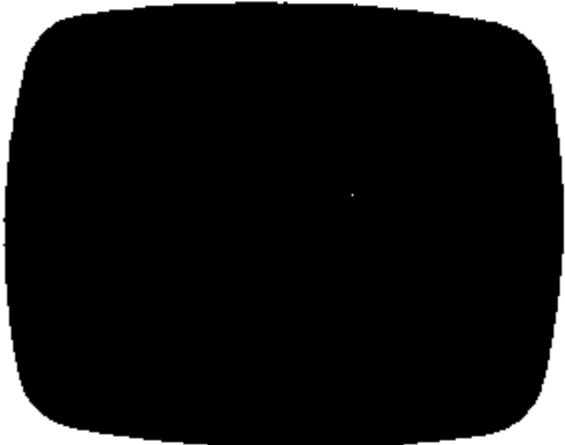
Type Plantation Régions	Brisé-vent (m.l)	Haies-vives (m.l)	Plantation champêtre (ha)	Superficie totale (ha + m.l)
Kayes	167.375	12.600	377,47	177,47ha + 179,975 ml
Koulikoro	31.020	9.366	134,92	134,92ha + 40,386 ml
Sikasso	0.512	51.750	33,24	33,24ha + 78,763,28 ml
Ségou	15.020	10.016	7	7ha + 25,036 ml
Mopti	9.338	122.188,8	518,15	518,15ha + 131,526,5 ml
Gao	5.234	3.356,5	5,16	5,16ha + 85,905 ml
Tombouctou	2.616	15.362,78	5,15	5,15ha + 17,978,78 ml
Bamako District	12.091,12	15.250,23	17,20	17,2ha + 27,341 ml
TOTAUX	249.207,52	239.890,01	898,29	898,29ha + 586.912,31 ml

Par rapport aux types de plantation agrosylvicoles en m.l, la région de kayes dispose de la plus importante réalisation au niveau des brise-vent ; tandis qu'en Plantation champêtre, Mopti vient en première position, suivie de Kayes. Les superficies les plus faibles se retrouvent au niveau de Gao, Tombouctou et Ségou.

Tableau n°8 : Evolution des superficies reboisées de 1990 à 1993

Régions	1990	1991	1992	1993
Kayes	468,47ha+14,789 ml	356,07ha+6,364 ml	101,23ha+14,911,8 ml	260,59ha+179,975 ml
Koulikoro	271,53ha+33,612 ml	328,76ha+78,512 ml	221,18ha+39,976 ml	249,8ha+40,356 ml
Sikasso	973,83ha+167,375 ml	522,05ha+28,854 ml	412,7ha+16,507 ml	441,64ha+78,753,28 ml
Séguo	406,5ha+38,089,5 ml	713,41ha+480,584 ml	976,49ha+326,172 ml	657,47ha+25,036 ml
Mopti	878,29ha			693,91ha+131,526,5 ml
Timbuctou	647,68ha+61,357ml			102,77ha+17,978 ml
Gao	60,33ha+2,664 ml			52,54ha +85,905 ml
Bamako District	30,9ha			17,2ha+27,341,75 ml
TOTaux	3.737,96ha+303.170,2Em			1) ml 2.509,54ha+586,912,31ml

villages d'enfants



S.O.S. du mali



L'exécution du programme de reboisement 1993 a rencontré des difficultés au niveau de chacune des régions à savoir :

A. Kayes

- Rupture des fonds PNVA
- Insuffisance des appuis du CLD, l'absence de l'appui du CRD
- Rupture des fonds octroyés par la DNEF pour la production des plants.

A. Koulikoro

- Démobilisation notoire des collectivités pour les actions de reboisement
- Fermeture du PAFV, dans les cantonnements forestiers de Banamba-Dioïla-Koulikoro ce qui a entraîné la révision à la baisse des programmes de production de plants et de reboisement programmés de concert avec les populations.
- Tarissement des puits dans les cantonnements de Nara, Kati, Kolokani
- Attaque des plants par les prédateurs
- Insuffisance de main-d'œuvre pour les travaux de pépinière.

A. Sikasso

- Faiblesse voir même inexistance de moyens débloqués par le CLD pour la prise en charge de la production des plants.
- Difficultés dans le suivi de la production des plants chez les privés en raison de la libéralisation de l'activité.
- Vente des plants par les privés se heurte à la distribution gratuite des plants par certains CLD.
- Manque de concertation entre les services impliqués dans la production des plants.

A. Ségou

- Insuffisance de moyens humain, matériel et financier.
- Situation de faiblesse créée par la brusque fermeture du projet PORS.
- Manque d'eau et dégâts des déprédateurs dans les pépinières.

A. Mopti

- Manque de mobilisation des populations
- Démarrage tardif de la pluviométrie
- Manque d'appui financier pour les pépinières des cantonnements de Tenenkou, Youwarou, Douentza et Bankass
- Arrêt des programmes de reboisement dans les cercles de Mopti et Bandiagara.

A. Tombouctou

- Difficultés d'acheminement des rapports
- Manque de concordance des informations obtenues à partir des structures de la DREF
- Crise sociale qui a secoué la région.

A. Gao

- Vacance de certains postes forestiers à cause de l'insécurité
- Concomitance des travaux champêtres et des travaux de plantation
- Insuffisance de moyens humains et matériels (logistique, pinasse etc...).

CHAPITRE IV

EXPLOITATION FORESTIERE

ET INDUSTRIE DU BOIS

1. EXPLOITATION FORESTIERE

L'exploitation du domaine forestier au Mali est régie par la Loi n°86-42/ANRM du 24 mars 1986 portant code forestier, notamment en sa section III.

Cette exploitation porte essentiellement sur les produits principaux de la forêt que sont le bois de feu et son dérivé le charbon de bois, le bois d'œuvre et le bois de service. A cela il faut ajouter les produits secondaires : la gomme, les feuilles, les nattes et vanneries, les résines, les racines etc...

Le principal produit forestier qui occupe une place importante dans la vie des populations rurales et urbaines et qui fait l'objet d'exploitation excessive demeure le bois de feu. La consommation de bois de feu des populations maliennes est estimée à 15.000.000 de stères sur laquelle la part de l'auto-consommation en milieu rural représente plus de 10 millions de stères des 10 dernières années n'a guère dépassé 400.000 stères correspondant à une infime partie du bois réellement exploité et commercialisé (moins de 8t) ce qui dénote une exploitation forestière frauduleuse non maîtrisée par le service forestier.

En matière d'organisation de l'exploitation et des exploitants au niveau des différentes localités certains résultats ont pu être enregistrés :

- la création des points de vente le long des axes routiers desservant les centres urbains ;
- le recensement des exploitants ;
- l'identification des zones de coupe .

La stratégie OFFRE de combustibles ligneux avec l'adoption d'une réglementation en matière d'exploitation va permettre l'élaboration des schémas directeurs d'approvisionnement en produits forestiers des centres urbains et l'organisation plus efficiente de l'exploitation avec une participation effective et concertée des populations rurales dans le contrôle et la gestion de leurs terroirs.

Production contrôlée au niveau des régions
 De 1991 à 1993, on note une baisse nette de la production de bois de feu, par contre on assiste à une progression de la production du charbon de bois de 1993 par rapport à 1992 où la chute avait été très sensible (de près de 55%) par rapport à 1991.

Tableau n° : Production contrôlée

Désignation des produits	U	1989	1990	1991	1992	1993
Bois de chauffe	St	306.341	360.597,43	239.402	186.556,29	178475,82
Charbon de bois	G	40090,3	63.638,2	39.732,5	17.570,6	19.939,22
Bois d'œuvre	MJ	8.086,108	7.161,554	4.025.878	2.476.027	2165,1
Rûrier	Pd	18.021	2.114	1.536	896	1044
Douir	Pd	1.702	2.477	1.457	2.000	9390
Perches et fourches	V	29.114	25.975	12.188	10.000	8194
Perchettes	V	362.920	336.262	132.235	61.605	55269
Gaulettes	V	46.962	13.412	8.777	10.435	2262
Rachis de Peptla	V	36.713	47.163	6.196	15.663	14.516
Bambou	V	45.372	21.594	10.824	17.119	13.726

2. Industrie du bois

Les activités dans ce domaine sont peu développées au Mali. L'essentiel des besoins est couvert par des importations des pays voisins notamment de la Côte d'Ivoire et du Ghana. Cependant les sciages obtenus à partir des bois locaux occupent une place non moins importante pour la consommation des populations en bois de charpente et de madriers. Sur tout le territoire, on ne dénombre que deux scieries dont la capacité de production (en moyenne 10m³/jour/scierie) est beaucoup en dessous des capacités théoriques affirmées. Les scieurs de long disséminés à travers le pays sont difficiles à cerner ; ils travaillent à mi-temps et contribuent dans une large mesure à la satisfaction des besoins locaux des populations en bois de sciage.

3.- Diffusion des foyers améliorés

Au cours de l'année 1993 les activités de diffusion ont été très timides au niveau des différentes régions. Au total 7771 foyers améliorés repartis en 6.268 foyers à 3 pierres améliorés et 1.503 foyers métalliques portatifs essentiellement dans les régions de Sikasso et Koulikoro ont été placés.

Le tableau ci-après donne la situation de diffusion des foyers améliorés durant les cinq dernières années.

Tableau n° Situation des foyers améliorés

Régions	1989	1990	1991	1992	1993
Kayes	22.030	23.450	1.568	1.140	492
Koulikoro	43.112	17.534	5.647	3.271	3.322
Sikasso	-	-	-	3.416	2.905
Ségou	48.988	22.236	17.834	nd	nd
Mopti	-	1.364	553	nd	nd
Tombouctou	-	20.903	-	nd	nd
Gao	2.908	5.163	275	1.997	1.022
Kidal	-	-	-	-	30
Bamako District	-	9.247	2.133	nd	nd
TOTAUX	117.038	104.897	26.010	9.824	7.771

CHAPITRE V
AMENAGEMENT

I. SITUATION FORESTIERE DU MALI

Les statistiques ci-dessous indiquées résultent de l'étude de l'Inventaire des Ressources Ligneuses éditée en 1991.

Le volume fourni ici est un volume brut sur écorce toutes essences confondues jusqu'à la découpe 3cm de diamètre. Il englobe une part de bois d'œuvre, de bois de feu et de bois inutilisable.

L'équation fournie par J. Clément dans son article "Estimation des volumes et de la productivité des formations mixtes forestières et graminéennes tropicales", permet d'évaluer la productivité des différentes formations naturelles.

Si l'on retient une consommation journalière par habitant de 1.5 kg, dans les conditions d'exploitations actuelles, on dérive le temps de réserve exprimé en nombre d'années.

Les estimations sont ainsi présentées sous forme d'un résumé de données recueillies au niveau de l'unité administrative de région.

Région de Kayes :

Superficie en formations végétales	: 89%
Production	: 184.000.000 m ³
Productivité	: 13.000.000 m ³
Réserve	: 200 ans

Région de Koulikoro :

Superficie en formations végétales	: 81%
Production	: 88.000.000 m ³
Productivité	: 3.000.000 m ³
Réserve	: 60 ans

Région de Sikasso :

Superficie en formations végétales	: 78%
Production	: 152.000.000 m ³
Productivité	: 6.000.000 m ³
Réserve	: 100 ans

Région de Ségaou :

Superficie en formations végétales	: 67%
Production	: 52.000.000 m ³
Productivité	: 1.000.000 m ³
Réserve	: 50 ans

Région de Mopti :

Superficie en formations végétales :	73%
Production	: 34.000.000 m ³
Productivité	: 1.000.000 m ³
Réserve	: 40 ans.

Les régions de Tombouctou, Gao et Kidal dont les résultats manquent n'ont pas été entièrement couvertes par l'étude PIRL.

III. SITUATION DE L'EVOLUTION DES FORÊTS**Etat des forêts classées****KAYES**

Le projet BIT appuie techniquement le cantonnement forestier de Kita dans l'aménagement des forêts suivantes :

- Tinienko
- Kayaba
- Bangassi.

Les travaux portent principalement sur la conduite de la régénération et entretiens classiques.

KOULIKORO

Parmi les 13 forêts classées et 3 réserves de faune, seules celles de Tienfala et Nyamina ont connu un début d'aménagement dont les travaux ont été suspendus du fait de l'arrêt des activités du projet PAFV.

Les forêts de la Faya, du Sousan et des Monts Mandingues sous la gestion de l'OAPP font l'objet d'une expérience de participation des populations riveraines à l'aménagement de ces massifs.

SIKASSO

La plupart des forêts de la région de Sikasso ont fait l'objet d'aménagement. Les travaux menées varient de l'inventaire aux travaux de mise en œuvre des plans d'aménagement : régénération de forêts naturelles, série enrichissement, série exploitation, agroforesterie... etc.

SEGOU

Sur les 15 forêts du domaine classé de la région, 7 d'entre elles bénéficient d'activités d'aménagement à travers des actions d'enrichissement, de lutte anti-érosive et d'entretien de pare-feu. Les autres ne connaissent pas pour l'instant d'intervention sylvicole.

Au niveau des autres régions, le domaine classé composé des 8 forêts classées de Mopti, les 23 forêts classées de Tombouctou et les 5 forêts et réserves de faune de Cao, est soumis pour le moment au régime de protection et non pas d'aménagement, à l'exception de celle de Kabara où le FED appuie le service par des travaux de restauration.

Etat du domaine protégé

De manière générale, le domaine forestier souffre de manque d'entretien et continue de subir graduellement les multiples agressions liées aux externalités humaines et perversités du climat.

La plupart des programmes de protection et de conservation des ressources naturelles n'ont pas atteint leurs objectifs.

Cependant il convient de rappeler que des efforts sont menés par les différentes directions régionales des eaux et forêts par le biais des projets de développement, à travers les programmes d'information et de sensibilisation en vue de promouvoir l'approche participative des populations à la gestion des ressources naturelles et à l'orientation vers une stratégie de prise en compte de l'aspect environnement dans le cadre du processus de développement durable.

CHAPITRE VI

CONSERVATION DES EAUX ET DU SOL

A. ACTIONS DE CONSERVATION DES EAUX ET DU SOL (C.E.S)

Elles visent à augmenter le dépôt des sédiments et l'infiltration des eaux de pluie soit en ralentissant leur vitesse d'écoulement ou en les captant ou de casser la vitesse des vents. Elles sont entreprises indifféremment dans les forêts et dans les champs. Elles comportent des mesures mécaniques et biologiques.

a) Measures mécaniques : elles ont porté sur la réalisation de palissades pour la fixation de dunes, de diguettes en pierre ou en terre, de digues filtrables des paillages, zay, demi-lunes ; labours suivant les courbes de niveau.

b) Measures biologiques : elles se différencient en :

- . forestières : réalisation de brise-vent, de haie-vive, plantations champêtres de protection, régénération naturelle, reboisement, ensemencement d'herbacées dans la fixation des dunes ;
- . agronomiques : réalisation de compost, cultures associées.

Tableau n°1 : Réalisation de mesures mécaniques de lutte anti-érosive (L.A.E) par région

Région	Palissades (ha)	Digues filtrantes (ha)	Zay (ha)	demi-lunes (ha)	Paillage (ha)	Diguettes (ha)
Kayes						
Koulakoro						
Sikasso						
Ségou		1767	45	02,7		7383
Kopti		15	163		06	19653
Tombouctou	03					
Gao	67,7					
Kidal						
Bamako District						
Total	70,7	1762	208	02,7	06	28027

Commentaire : Il apparaît clairement que les activités de Conservation des Eaux et des Sols (CES) et de Défense de Restauration des Solos (DRE) n'apparaissent pas dans 4 régions (Koulakoro, Sikasso, Kidal, Bamako).

Cependant, la "CMDT" réalise beaucoup d'activité de CES avec les populations. Cela fait ressortir le manque de circulation de l'information entre le service forestier et les autres intervenants sur le terrain dans ce domaine.

Pour Kidal, la création récente de cette région peut être la cause. Au District de Bamako, les activités de CES et de DRS n'ont pas été programmées. Pour les régions de Kayes, Gao et Tombouctou, les actions ont été timides. Ceci résulte soit du manque de formation des agents d'encadrement (propos recueillis au projet gommier de Kayes) soit du manque de moyens d'intervention.

Les régions de Ségou et Mopti ont obtenu des résultats assez probants mais insuffisants. Ceci résulte certes de l'impact des projets et ONG y évoluant.

Tableau n°2 : Réalisations des mesures biologiques de L.A.E par région

Régions	Brisé-vent (m)	Haies-vives (m)	Plantation champêtre (ha)	Plantation protection (ha)	Fixation dune	
					Reboisement d'herbacées	Ensemencement (ha)
Kayes	167.375	12.600	177,47	8,64		
Koulikoro	31.020	9.366	134,92	16,4		
Sikasso	6.512	51.750	33,24	35,5		
Ségou	15.020	10.016	7			
Mopti	9.338	122.188,8	518,15		3,60	
Tombouctou	2.616	15.362,78	5,15	1,63	66,24	61
Gao	5.234	3.356,5	5,16	~	24,71	~
Ridai	~	~	~	~	~	~
Bamako	12.091,52	15.250,23	17,20	3,87	~	~
Total	249.207,52	239.890,31	898,29	66,04	94,55	61

D'une manière générale toutes les régions ont beaucoup réalisé dans le cadre de cette activité excepté la région de Kidal. Les actions de fixation de dunes n'ont concerné que trois régions : Tombouctou, Gao et Mopti.

On peut constater que malgré les conditions très favorables de reboisement, que la région de Sikasso est loin derrière Kayes, Koulikoro, Ségou et Bamako en matière de brise-vent. Ceci s'explique certes par le manque de motivation des populations pour cette activité.

B. ACTIONS DE DEFENSE ET RESTAURATION DES SOLS

Devant le degré de dégradation du sol d'une partie du domaine protégé, le service forestier est souvent amené à interdire pour une période déterminée toute forme d'exploitation de la partie concernée. Une telle mise en défens vise la restauration de l'équilibre écoiogique de la dite parcelle. Les contraintes à sa réalisation sont :

- les feux de brousse,
- la divagation des animaux,
- l'exploitation frauduleuse de certaines ressources par les populations.

Une telle mesure pour être efficace doit s'accompagner de gardiennage et notamment des aménagements suivants : clôture, réalisation de pare-feu.

Des mesures de C.E.S peuvent y être également associée en vue d'accélérer le processus de restauration naturelle de la dite parcelle. Les actions de DRS ont été réalisées au cours de la campagne écoulée dans les régions suivantes : Tombouctou, Gao.

Tableau n°3 : Superficies mises en défens par région

Région	Cercle	Superficie (ha)
Tombouctou	Tombouctou	200
Gao	Gao	04
Total		204

Commentaires

Dans ces deux régions, il y a certes des mesurés de restauration, mais les réalisations demeurent en dessous de nos capacités. Sur les 204 ha de réalisé, Tombouctou seule a à son actif 200 ha et ce malgré les difficultés d'encadrement liées aux problèmes d'insécurité.

NB : les mesures agronomiques ont été enregistrées au niveau du PEC de Tominian compost 50m³.

Association Mill-Pois d'angole = 2,8ha par le labour suivant les courbes de niveau qui est une mesure mécanique ; 696 ha ont été aménagés.

Quant à la régénération naturelle, elle a été menée par le projet BIT de Kita sur 83ha dans la forêt de Tiénenko.

C. PARTENAIRES

Les principaux partenaires du service forestier qui ont concouru à la réalisation des actions techniques de conservation des Eaux et des Sols et de DRS apparaissent dans tableaux ci-dessous.

Tableau n°4. Partenaires du service forestier par région

Région/ District	Partenaires
Kayes	<ul style="list-style-type: none"> - PNVA (Programme National de Vulgarisation Agricole) - Projet Intégration de l'Acacia senegal dans le système agricole et pastorale dans la région de Kayes
Goulakoro	
Sikasso	
Ségou	<ul style="list-style-type: none"> - Projet pour l'Environnement Communautaire-Tominien (SOS/CAREL-CB) (PECT)
Mopti	<ul style="list-style-type: none"> - PNVA - Projet Agrosylviculture Villageoise CARE/KORO
Tombouctou	<ul style="list-style-type: none"> - Projet Protection de l'Environnement de la ville de Tombouctou - ONG Vétérinaire sans frontière (VSF) - Projet Protection route Kabara-Koriénié
Gao	<ul style="list-style-type: none"> - PNVA - Projet Elevage Mali Nord-Est - ONG Vision Mondiale Interna
Djenné	
Timbuktu	

Tableau N°5 : Evolution par type de plantation agrosylvicole par région

Région/ District	Bénéficiant (m)	Intervenants (m)	Plantations champêtres (ha)	Plantation de Protection (ha)	Fixation dansé (ha)
Ko. des	1952	1993	1992	1993	1992
Korhogo	167375	12600	177,47		8,64
Sikasso	31020	9366	50	144,92	16,4
Ségou	6512	51750		33,24	35,5
Mopti	15020	20016		7	
Tombouctou	24855	54730	122184,8	104	518,15
Gao	2616	15362,78		5,15	1,63
Kidal	2424	5234	11361	3356,5	5,16
Bamako		12091,52		15250,23	17,20
Total	27279	249207,52	66091	239890,31	155,5
				898,29	
					66,04
					94,55

Commentaire : De ce tableau, il ressort une nette progression du volume des actions menées au cours de la campagne écoulée d'une part, et leur réalisation presque au niveau de toutes les DREP d'autre part.

NB: Il est souhaitable que chaque DREF prenne en compte les résultats des différents intervenants au niveau de leur zone.

D. ANIMATION - VULGARISATION

Section Animation - Vulgarisation : Par l'animation et la sensibilisation des populations à travers des émissions radio-diffusées, cette section vise à créer les conditions sociales (confiance, changement d'attitude et de comportement) nécessaires à la mise en commun des efforts de la population et de l'administration pour assurer une utilisation rationnelle des ressources naturelles.

Les principales activités menées au cours de l'année 1993 sont :

1. Édition de la revue Sahel-Verte

Le manque d'articles fait qu'un seul numéro a pu paraître au cours de l'année : le N°17. A travers cette revue, le service forestier vulgarise les différentes techniques qui concourent à la protection, la préservation et l'utilisation rationnelle des ressources naturelles.

2. Les activités au sein du PFIE (Programme Formation Information sur l'Environnement)

Ce projet couvre neuf pays du CILSS (Comité Permanent Inter-Etat de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel) créé en Septembre 1973 à Ouagadougou (Burkina Faso). Exécuté conjointement par le Ministère de l'Education Nationale et notre Département à travers la Direction Nationale des Eaux et Forêts, ce projet vise à travers les enfants, un changement de comportement des populations vis à vis de l'environnement à travers un objectif à long terme.

Au cours de cette campagne, la formation de la 3^e cohorte des maîtres PFIE (120) des circonscriptions d'enseignement fondamental de Koulikoro, Ségou I, Ségou II, Niono et San a été réalisée.

Du début du projet à nos jours, l'encadrement du projet porte sur :

- 10.000 élèves
- 10.000 cahiers des classes de 4^e et 5^e années
- 217 maîtres.

- Mise à la disposition des maîtres, et des élèves d'outils pédagogiques tels : un guide pour les maîtres, deux cahiers d'exercices pratiques pour les élèves. Un cahier de message et un livre de lecture pour les élèves ont été validés par l'IPN (Institut Pédagogique national) du Ministère de l'Education.
- Le suivi des outils pédagogiques mis à la disposition des écoles par l'équipe de formation et par le niveau régional tel que présentoir d'images sur l'environnement est à poursuivre.

CHAPITRE VII

PECHE ET PISCICULTURE

La campagne de pêche 1992-1993 a été émaillée par les principaux faits suivants :

- la faiblesse des crues de nos principaux fleuves
- les lâchers d'eau au niveau des barrages de Selingué et Markala
- les litiges autour des pêcheries
- les difficultés d'application de la législation en vigueur dues à la coexistence des deux types de droits : moderne (positif) et traditionnel.

Elle aura été en outre une étape importante dans l'approche de développement de la pisciculture où de nombreuses actions ont été réalisées.

Dans le domaine des activités de pêche proprement dites, l'aménagement des mares qui est une technique à l'interface pêche/pisciculture a connu un essor considérable.

Il a permis la restitution de la productivité à de nombreux milieux hydrobiologiques qui avec les effets du déficit hydrobiologique seraient totalement ou en partie non productifs.

I. APERÇU SUR LES ACTIVITÉS DE PÊCHE DANS LES DIRECTIONS RÉGIONALES

A/ Région de Kayes

Dans cette région, l'activité pêche est surtout active dans les cétocles de Bafoulabé (à cause du barrage de Manantali sur le Bafing), Kayes (fleuve Sénégal) Kénieba et Kita à cause du Bakoye.

Il est dommage de constater qu'actuellement aucune statistique sur l'état des pêcheries et des captures ne se tient dans cette région.

Sur les différents marchés il a été observé les genres Lates, Bagrus, Hydrocynus, Polypterus, Tilapia, Auchenoglanis, Synodontis et Alestes qui ont constitué les mises à terre.

En matière de contrôle de l'exploitation 298 permis ont été délivrés pour un montant total de 1.278.500 fcfa. Les recettes de concours sont de 49.500 fcfa.

B/ Région de Fouladougou

La baisse de la production piscicole a été durement ressentie par les populations. La sensibilisation, l'organisation des pêcheurs et le suivi pour l'application des textes ont été au centre des préoccupations des agents.

Dans les eaux du Boulé et du Bani les captures étaient composées d'espèces des genres Lates, Bagrus, Hydrocynus, Labes, Malapterurus, Auchenoglanis et Alestes.

Dans les mares *Protopterus annectens* a été la principale espèce rencontrée.

Il est important de signaler dans cette région l'existence d'un véritable lac intérieur à Wentan dans le cercle de Kolokani. Avec un aménagement suffisant, la production de ce lac pourra fournir à une partie de la population de la protéine animale indispensable pour son équilibre alimentaire. Au total 113 permis de pêche ont été délivrés pour un montant de 514.000 fcfa.

c) Région de SIKASSO

Les efforts d'encadrement en direction du monde pêcheux ont été axés principalement sur :

- l'organisation des pêches collectives au niveau de certaines mares ;
- l'initiation de certains agents aux techniques d'aménagement et de pisciculture ;
- le règlement de certains conflits de pêche ;
- l'empêchement de certaines mares ;
- l'installation des comités et du bureau régional de l'APRAM.

Les recettes d'exploitation ont été de 1.913.250 fcfa correspondant à 302 permis de pêche placés et celles enregistrées au titre des transactions se chiffrent à 116.250 fcfa.

d) Région de BOKE

Les captures issues de la pêche de cueillette au niveau de cette région située à l'entrée du Delta Central du Niger et qui dispose de grandes potentialités piscicoles n'ont pas couvert les besoins des populations. Ce qui explique l'engouement de plus en plus de ces dernières envers les activités de pisciculture. Les recettes d'exploitation se sont élevées à 2.629.250 fcfa pour permis placé. Quant aux recettes de transaction, elles se sont élevées à 116.250 fcfa.

e) Région de KéPIG

Les efforts de gestion et de surveillance des pêcheries ont été effectués sur l'ensemble de la région. Aussi, il convient de noter que la diversification des activités des pêcheurs tant prévue par les conventions locales et régionale n'a pas eu tout l'effacement souhaité auprès des pêcheurs en raison du manque de moyens matériels que financiers.

Il convient également que les lâchers d'eau en provenance des barrages situés en amont ont sérieusement perturbé les pêches de décrue et d'étiage au niveau de cette région qui regorge aussi de nombreux barrages collinaires. Recettes d'exploitation placées au titre pour 646 permis de pêche délivrés et 464.625 fcfa au titre des transactions.

F/ Région de Tombouctou

Elle est la zone de prédilection des pêcheurs migrants du delta central et de certains pêcheurs étrangers venant du Niger pendant la période des pêches d'étiage. Dans cette région la seule coopérative de pêcheurs en état de fonctionnement est celle de Gossi dans le cercle de Rharous sur 1053 permis de pêche délivrés, la région a fait une recette de 3.617.500 fcfa. Au titre des transaction il a été recouvré 180.750 fcfa.

G/ Région de Gao

Dans cette région, l'année 1993, a été témoin de la baisse du niveau des recettes d'exploitation qui de 2.553.000 fcfa en 1992 ne sont que de 1.406.000 fcfa soit une régression de 45%. Aussi, l'on ne signale aucune transaction de délit.

H/ District de Bamako

Les litiges de pêcheries qui avaient été exacerbés en 1992 ont connu une certaine accalmie.

Les autochtones et les autres pêcheurs, se sont mieux organisés en créant avec l'ensemble des pêcheurs une association élargie à tous les pêcheurs résidents au mali, dénommée "Association des Pêcheurs Résidents au mali (A.P.R.A.M)"

Il faut cependant noter l'existence d'une convention inter-régionale qui intéresse les pêcheries de la région de Koulikoro et celles du District de Bamako.

En terme d'exploitation 57 permis de pêche ont été délivrés pour un montant de 129.000 fcfa. En contentieux 18.750 fcfa ont été perçus au titre des transactions.

II. SERVICE TECHNIQUE SPECIALISE : Opération Pêche Mopti

La mission dévolue à l'Opération Pêche Mopti (OPM) est beaucoup tributaire de la pluviométrie qui devient de plus en plus déficitaire. Cette situation de déficit pluviométrique compromet d'année en année l'exécution correcte du plan d'opération de l'OPM. néanmoins, quelques réalisations ont pu être faites dans les domaines ci-après :

1) Domaine aquaculture et ampoissonnement**a) Secteur de Mopti**

- finition des travaux d'aménagement d'une mare, celle de Kassampara, Bourc,
- finition des études de réalisation d'un 2^e ouvrage régulateur sur la mare de Toundé,
- travaux de creusement, de curage et de surcreusement des canaux d'alimentation,
- entretien de l'ouvrage régulateur de Débaré (Batamani)
- entretien enfin des diguettes de la mare de Kondo.

b) Secteur de Akka

- poursuite des travaux d'aménagement de la mare de Goma
- élaboration d'une fiche de projet d'aménagement de la mare de Wango par le Comité Local de Développement (CLD)
- démarrage des travaux de confection de trois étangs à Korientzé
- exploitation de la mare de waou.

c) Secteur de Diafarabé

- concertation OPM avec les partenaires au développement à savoir le CAC, le service de l'Elevage en vue d'aménager la mare de Témou (Djenné)
- recensement de 5 mares à aménager par le CLD en 1994
- concertation entre les populations riveraines de la mare de M'Bouldi en vue de dégager les grands axes pour son aménagement
- curage du canal d'alimentation de la mare de Tondaka
- début de travaux de construction de l'ouvrage régulateur de la plaine Gogo sur financement Taxes Développement Régional et Local (TDR)
- étude monographique de la mare de Loulenzé
- élaboration d'une fiche de projet de la mare de Dyallo soumise à la cellule FED.

D'une façon générale, des différents plans d'aménagement des mares dans les 3 secteurs que compte l'OPM, il ressort que les productions halieutiques au niveau de ces mares vont en progression nette d'année en année ainsi qu'il suit :

- en 1991 : production des mares 125,037 tonnes
- en 1992 : -" " -" 254,417 tonnes
- en 1993 : -" " -" 440,413 tonnes.

Cette progression est due à deux facteurs principaux :

- l'effort de suivi de l'encadrement
- apport supplémentaire de l'empoissonnement des mares de Tondé, Kondo et Diampagouna.

Ainsi le rendement à l'hectare de ces mares aménagées a été le suivant :

- en 1991 : 542,45 kg/an/ha
- en 1992 : 612,75 kg/an/ha
- en 1993 : 650,80 kg/an/ha.

Au total 11 mares étaient encadrées en 1993 dont 8 dans le secteur de Mopti, 2 dans celui de Akka et un dans le secteur de Diafarabé.

Enfin il faut souligner dans ce domaine, les plans d'eau expérimentaux, empoisonnés par le secteur pêche de Mopti en partenariat avec le Laboratoire d'Hydrobiologie de Mopti en vue de dégager une densité standard pour la mise en charge des bancotières.

2. Domaine de gestion des pêcheries et suivi des conventions locales

L'OPM a procédé au renouvellement des Comités de Surveillance et de Gestion des Pêcheries dans tous les secteurs. les Comités de pêche ont été redynamisés avec la tenue périodique de réunions d'information et de sensibilisation autour de textes forestiers, et des conventions locales.

La mise en "défens" et le suivi des pêches collectives se sont bien poursuivis lors de la campagne 92-93. Plusieurs conflits de pêche notamment dans le secteur de Akka ont été réglés par les comités ou les conseils de pêche.

La tenue de la Conférence régionale sur la Pêche en novembre 1993 avec comme corollaire le respect des conventions locales établies.

Enfin les lâchers d'eau des barrages de Selingué et Markala ont perturbé les activités de pêche dans les zones de l'OPM malgré l'existence d'un calendrier de lâchage préalable.

3. Domaine amélioration des techniques de conservation et de transformation des produits de la pêche

Les actions ont surtout porté sur :

- le respect rigoureux des mesures d'hygiène durant les phases de préparation des poissons à transformer ;
- la propreté des installations utilisées ;
- l'observation du minimum de temps nécessaire pour réaliser une bonne opération de fumage ou de séchage avec économie d'énergie ;
- la vente de 12.195 doses de k'othrine sur une prévision de 25.000 doses. La k'othrine s'est moins vendue en 1993 à cause de 3 raisons :
 - a) la faiblesse des captures
 - b) le développement de la vente du poisson frais

c) l'écoulement rapide des produits transformés et l'absence de stockage prolongé, l'offre étant inférieure à la demande du marché de poisson frais.

4. Domaine organisation des centres de commercialisation des produits de la pêche et la tenue de statistiques

En 1993, la faune piscicole ayant bénéficié d'un séjour relativement prolongé dans les plaines inondées malgré des crues faibles, les pêches de saison froide ont été assez fructueuses. Sur une prévision de 2.000 tonnes de poisson, l'OPM a pu grâce à ses services compétents contrôler 1.940,697 tonnes soit 97,03% des prévisions. Sur cette quantité de poissons contrôlée, 81,94% sont en poisson fumé et 18,04% en poisson séché. Les exportations sur la Burkina, la Côte d'Ivoire se sont chiffrées à 300,562 tonnes.

Quant aux statistiques de débarquement de poisson frais au 3 principaux débarcadères Koriézané, Djenné, Mopti, l'OPM a réalisé 702,171 tonnes de poisson frais. Les genres principaux tels que Tilapia, Labeo, Alestes composaient les captures. L'OPM durant 1993, n'a procédé à aucune opération de ressechage, par contre 25,935 tonnes de poisson ont été refumés. Les emballages en nattes cèdent de plus en plus la place aux emballages en carton.

5. Domaine de l'animation et de la promotion des collectivités

Les actions d'animation et de promotion visent à créer une synergie entre les populations communautaires du Delta Central. En 1993, ces actions ont été concentrées autour de trois types fondamentaux d'actions :

a) Les actions concomitantes

Elles ont concerné :

- le pointage contradictoire des prêts BNDA ;
- l'alphabétisation fonctionnelle ;
- les soins de santé primaire ;
- le maraîchage ;
- les reboisements, la construction des foyers améliorés.

b) Actions limitées aux secteurs de pêche

- les banques de céréales ;
- les actions en direction des femmes ;
- les actions de commercialisation.

c) Actions isolées

Ces actions ont concerné :

- les ONG institutions spécialisées (CLD et LACIM) ;
- les actions du Programme National de Vulgarisation Agricole (PNVA) ;
- les actions d'animation par voie de média (radio rurale).

SITUATION DES ACTIVITÉS DE PISCICULTURE

En 1993, il a été effectivement mis en fonction :

66 étangs de (3,25 ares en moyenne) de 13,04 ha
 6 barrages empoissonnés d'une superficie total estimée
 à 11 ha
 7 emprunts de 8,91 ha
 bancotières de 1,65 ha
 9 mares de 748,47 ha.

On pouvons dire sans grand risque d'erreur, que la pisciculture étangs dans les zones déjà précitées est une réussite car ngouement des populations riveraines a fait qu'à ce jour ncadrement est en mal de suivre correctement les initiatives ales.

Le nombre d'étangs villageois est croissant car seulement la zone de l'Office du Niger de 225 en 1992, le nombre est té à 314 en 1993.

BILAN DES ACTIONS

Mopti : Aménagement des mares et réempoissonnement
 enregistre une augmentation sensible de la production cicole dans cette zone OPM par le développement de aquaculture dans les mares aménagées.

nées	Nombre	Production	Rât moyen/kg/ha/an
91	12	125,037	542,45
92	11	254,417	617,75
93	15	440,413	650,82

B. Sikaasso :

Au cours de 1993 le programme d'empoissonnement du projet MLI/86/001/PNUD-FAO a eu à retenir 4 plants d'eau ci-dessous :

Cercle	Maren	Régime	Sup/ha	Qté élevine
Sougouni	Dissan Sizatogo	permanent	1 2	2.000 2.000
Kolondiéba	Bafaga Nimnaïla	"	1 1	2.000 3.000
Tantolila	Kagnimamouroula Madina-Dissa	"	1 1	2.000 2.000
Kadiolo	Katéla	temporaire	3	1.500

C. Ségué : (à Bla et San)

Autour des pompes solaires, en plus des bancotières gardant les eaux résiduelles servant à l'élevage du Clarias et à l'alimentation des animaux des étangs ont été érigés ça et là apportant un complément substantiel dans l'alimentation des populations.

Lieu	Nbre	Sup(a)	Espèces élevées
Nyomina	1	6	Tilapia + Clarias
		3	Tilapia
Kemeni	1	3,5	Tilapia
Dougouwolo	1	1	Tilapia
Kampolosso	1	3	Tilapia
Biemina	1	3	Tilapia
Totaux	6	19,5	

D. Gao

Des actions concrètes y sont également réalisées avec l'appui de l'ONG World Vision International, qui a même eu à assurer la prise en charge d'un voyage d'étude à Molodo à l'endroit des paysans de la zone.

Lieux	Nbre	Sup (a)
Gangouna	1	6,25
Daugoumé	1	6,25
Tossima	1	6,25
Koissa	1	6,25
Gouine	1	6,25
Bagoudié	1	6,25
Gassembi	1	6,25
Totaux	7	43,75 a

Stations piscicoles

Il existe 3 stations à partir desquelles l'alevinage de Tilapia et Clarias est effectué : ce sont les stations piscicoles de Molodo, Kourouma et Sélingué.

Station	Production d'alevins	Collecte en milieu rural
Molodo et Kourouma	171.000	118.000
Sélingué	35.000	40.000
Totaux	206.000	158.000

La collecte d'alevins en milieu naturel a essentiellement porté sur le : Clarias gariepinus.

La production enregistrée en cours d'année 1993 à partir des étangs est estimée à 52,160 tonnes.

A titre d'exemple, des empoissonnements effectués en 1993, les barrages Bafaga et Niamala (Kolondiéba) ont enregistré à la pêche finale une production de 470,5 kg et 592 kg de Clarias.

La bancotièrerie de Niamana-bancoumana (San) approvisionnée à partir des eaux usées enregistre bon an, mal an, une production d'environ 1.000 kg de Tilapia/campagne.

RECAPITULATIF DES MEFFACONNES PASTORALES

Regions	Nature	Etangs		Barrages		Empreinte		Bancotières		Hautes aménagées	
		Nbre	Sup (ha)	Nbre	Sup (ha)	Nbre	Sup (ha)	Nbre	Sup (ha)	Nbre	Sup (ha)
Ségué	ON	173	6,05	7	-	60	7,41	2	1,5	7	21,87
	Autres	41	2,64	-	-	-	-	-	-	5	11,16
Bamako	Koro	100	3	1	1,5	-	-	-	-	16	16
Sikasso	31	0,75	3	10	-	-	-	-	-	7	7
Kayes	-	-	-	1	1,5	-	-	-	-	-	-
Mopti	14	0,5	7	7	-	1,5	2	0,15	15	678	
Tombouctou	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	15
Gao	7	0,5	-	-	-	-	-	-	-	1	15
Total		366	13,04	16	11	67	8,91	4	1,65	49	748,47

1) Mares aménagées : Plans d'eau communiquant au fleuve ou non ayant fait l'objet d'empoissonnement artificiel ou naturel et souvent équipés d'ouvrages régulateurs.

2) Barrages : Ce sont des petits barrages de 0,5 à 1,5 m de haut pour la production rizicole.

3) Emprunts : Point d'excavation de terre pour remblai des digues pour la confection des casiers rizicoles servant au drainage des eaux de vidange.

4) Bancottières : Excavation des terres argileuses (banco) servant à la confection des briques et de terre de poterie.

CHAPITRE VIII

FAUNE ET APICULTURE

FAUNE ET APICULTURE

Dans l'ensemble à travers les renseignements fournis par les structures de terrain on peut noter que les activités en faveur de ce volet ont été très timides. Les raisons évoquées résideraient dans l'insécurité (Kidal et Gao) et le manque d'agents.

Toutefois, l'avifaune connaît une évolution spectaculaire dans les régions de Tombouctou, Mopti, Ségou et Koulikoro. Aussi, selon les observations dans toutes les régions, les petits mammifères se reconstitueraient avec une note particulière sur la prolifération des hippopotames dans les régions de Ségou, Gao, Tombouctou et Kayes.

I. SITUATION DE LA FAUNE :

La présente situation résulte des observations effectuées par les agents lors de leurs différentes tournées. Elle permet de faire un aperçu général sur le cheptel ainsi qu'il suit :

A) Les espèces fréquemment rencontrées sont :

- Hyènes et chacals (Yélimané, Banamba, Kangaba, Kidal, Youvarou).
- Les gazelles rufifron, les céphalophes de grime (Banamba, Kangaba, Kadiolo, Yanfolila, Bougouni) ;
- Les gazelles dorcas (Kidal, Gao, Gourma) ;
- Les phacochères, singes, chacals (Bougouni, Kadiolo, Yanfolila) et ;
- Les hippopotames qui se rencontrent dans toutes les régions excepté Kidal.

B) Les espèces rarement rencontrées sont :

- les panthères (Kayes, Koulikoro) ;
- les hippotragues (Bougouni, Kangaba) ;
- les lions à Kayes, Bafoulabé, Bougouni, Yanfolila ;
- les girafes à Gao.

D'une manière générale on a noté sur l'ensemble du pays une évolution spectaculaire de la faune aviaire, des phacochères, des hippopotames, des gazelles et faunes. Une grande menace pèse sur la réserve des éléphants de Douentza qui connaît de plus en plus une occupation quasi totale de ses points d'eau par les éleveurs.

Par ailleurs il a été constaté une prolifération des armes et munitions ainsi qu'une recrudescence du braconnage (Koulikoro, Sikasso, Kidal) de même qu'un développement de la capture et de la vente des animaux sauvages et de nombreuses espèces d'oiseaux. Le nombre de délits de chasse enregistré a fortement évolué. Il est de 56 tout comme en 1991 contre 18 durant l'année 1992.

II. APICULTURE :

Grâce à un meilleur encadrement des associations apicoles et l'appui financier de certaines ONG, les activités apicoles connaissent actuellement un bon développement par les revenus qu'elles génèrent dans la production du miel et de la cire.

Les régions de Sikasso, Ségou, Kayes s'investissent de plus en plus dans cette activité en mettant en œuvre les actions suivantes :

- le recensement des apiculteurs (161 à Yorosso) et leur organisation en comités, groupements ou associations ;
- la diffusion de ruches améliorées (204 à Sikasso, Koutiala, Kolondiéba) ;
- la formation des apiculteurs et des menuisiers locaux (Sikasso, Koulikoro) ;
- la finalisation de l'étude diagnostique du secteur apicole à Sikasso.

Toutefois, il convient de noter que l'apiculture traditionnelle reste encore largement prédominante.

III. OPERATION AMENAGEMENT DU PARC NATIONAL DE LA BOUCLE DU BACOULE (OPNBB)

Diverses activités ont été menées au niveau de cette entité qui ont intéressé le complexe Parc National d'une part et le Parc biologique d'autre part.

A) Au niveau du complexe Parc National de la Boucle du Bacoulé

Les travaux d'aménagement ont porté sur l'entretien de pistes de surveillance et de pistes touristiques sur 396 km.

Dans le domaine de l'animation, il a été réalisé deux spectacles avec les troupes théâtrales spécialisées : Sogolon et Dô, assortis de cassettes vidéo.

Ce qui a nettement amélioré les techniques de sensibilisation jusqu'alors utilisées.

S'agissant des activités de protection 58 Procès-verbaux dont 36 de braconnage et 16 de mutilation ont été dressés. Le montant des transaction s'élève à 6.575.000 dont 657.250 FCFA ont pu être recouvrés.

Parallèlement à ces différentes activités les travaux de redélimitation physique et le tracé de couloir de transhumance ont été réalisés avec la participation des populations. Les résultats de ces travaux ont eu pour conséquence la réduction de 33,70% de la superficie totale du complexe.

B) Au niveau du Parc Biologique :

La réalisation d'un film documentaire sur le Jardin zoologique avec le Musée National ainsi que deux émissions radio-télévisées dans le cadre de Samedi-loisirs, en plus de l'encadrement des élèves et étudiants de plusieurs établissements de la capitale, ont sérieusement augmenté la population du Zoo.

Le nombre de visiteurs a été de 57.000 (31.600 enfants, 31.300 adultes) contre respectivement 56.200 et 60.900 en 1991 et 1990. Le montant des recettes enregistrées s'élève à 2.355.000 FCFA.

En outre il a été procédé à :

- l'entretien de l'arboretum ;
- l'alimentation et aux soins médicaux des pensionnaires ;
- le renouvellement du Zoo avec l'arrivée de 21 nouveaux pensionnaires répartis entre 15 espèces ;
- l'installation d'une pépinière et d'un jardin potager.

IV. PROJET DE SENSIBILISATION ENVIRONNEMENTALE EN MILIEU SCOLAIRE (Walia).

L'essentiel des activités de ce projet a consisté en la consolidation des acquis antérieurs par :

- la production de matériels éducatifs,
- la diffusion de bulletins,
- l'animation dans les écoles du 1^{er} et 2^{ème} cycles de l'enseignement fondamental de la 5^e région.

CHAPITRE IX

ENVIRONNEMENT

ETAT DE L'ENVIRONNEMENT

Depuis les grandes années de sécheresse jusqu'à nos jours, notre environnement n'a pas cessé de se dégrader malgré les diverses actions menées par le service forestier. L'évaluation de la mise en œuvre de la politique forestière élaborée en 1982, dans son ensemble ne donne pas de résultats totalement satisfaisants dans ce domaine Néanmoins, beaucoup d'actions ont pu être menées par le service forestier et d'autres institutions à travers le reboisement, les actions de DRS et CES, la sensibilisation, l'aménagement des forêts classées etc.

I. REALISATIONS DANS LE CADRE DE LA CONSERVATION ET DE LA RESTAURATION DES SOLS :

Pour la seule Direction Régionale des Eaux & Forêts de Tombouctou, à travers le projet "Protection de l'environnement de Tombouctou contre l'ensablement", les réalisations ont été de :

- 288 ha, dont 154 ha de fixation mécanique avec ensemencement direct et 134 ha de protection mécanique et plantations ;
- 70 ha dont 47 ha de fixation mécanique et plantation et 23 ha d'ensemencement direct ;
- 61 ha de forêts restaurés, 100 ha de mise en défens ;
- 70 ha pour la promotion de l'arboriculture fruitière ;
- 51 ha réalisés en régie sur une parcelle de démonstration.

Le résultat de ces différentes activités a été :

- * La stabilisation totale des dunes de sable sur le côté Est de la ville de Tombouctou et sur la route de Kabara ;
- * l'apparition de certaines espèces végétales et animales qui avaient disparues du milieu.

II. SECTEUR ELEVAGE :

Dans le cadre de l'amélioration des pâturages, le programme Liptako-Gourma (région de Tombouctou) avait prévu le forage de beaucoup de puits ; mais ce travail a été arrêté à cause de la persistance de l'insécurité dans la Région. Concernant les techniques de régénération des bourgoutières, les actions sont appuyées par les communautés villageoises de Goundam et Rharous.

Quant au suivi du cheptel, il se résume à la détection des principales maladies telles que : la peste bovine, le charbon etc.

III. SECTEUR MINIER :

Il existe deux grandes unités industrielles pour l'exploitation de l'or : Siana et Kalana. La 3^e est au stade de projet à Sadiola, les études archéologiques, socio-économiques ont été menées mais il reste à faire l'étude environnementale complémentaire.

IV. SECTEUR INDUSTRIEL :

A ce niveau, ce qui est à déplorer est le non respect des normes internationales requises par la zone industrielle de Bamako de part sa position par rapport au fleuve et aux habitations : ce qui peut être source de toutes sortes de pollution avec ses conséquences néfastes.

Malgré les nombreuses conférences et les différents documents sur la question les solutions concrètes ne sont pas encore disponibles pour faire face à la dégradation de l'environnement dans ce secteur.

V. SECTEUR ASSAINISSEMENT :

Présentement les groupements d'intérêt économique (GIE) s'intéressent à l'évaluation des déchets solides dans les maisons où ils opèrent. Cependant le problème des eaux usées et celui des sachets plastiques demeurent faute de moyens de lutte appropriés.

VI. CONTENTIEUX :

Il convient de signaler que certains dossiers ne sont pas toujours traités et traînent au niveau du contentieux du Gouvernement et de certaines juridictions.

CHAPITRE X

FORMATION

Dans le cadre de l'élaboration de la nouvelle politique forestière, la Direction Nationale des Eaux & Forêts s'est engagée dans une série de réflexions voire sa remise en cause tant du point de vue législatif, institutionnel que politique.

Face à ses nouvelles missions d'Appuis-conseils aux collectivités décentralisées et de gestion des domaines classés de l'Etat, le service forestier se propose de renforcer ses capacités de planification, de coordination et de gestion de la formation tant au niveau central que de ses structures déconcentrées.

Le groupe de réflexion sur la filière de formation en gestion des ressources forestières mis en place en 1992, a orienté ses travaux sur trois (3) axes principaux :

- la formation continue, le recyclage et la spécialisation des agents du service forestier ;
- l'Appui à la formation des utilisateurs des ressources forestières (Communautés rurales et secteur privé) ;
- l'Appui à la formation diplômante.

Il s'agissait pour chacun de ces axes prioritaires ci-dessus définis et en fonction des stratégies d'intervention retenues, de proposer les arrangements institutionnels à adopter et de redéfinir le rôle futur du CFPF de Tabacoro.

Il est ressorti des résultats des travaux du groupe de réflexion sur la formation l'opportunité de réaliser un diagnostic sur la formation forestière, halieutique et faunique.

Avec l'arrêt du financement du CFPF par la Confédération Helvétique à partir de Décembre 1994 la nécessité de recentrage des activités du CFPF se pose avec acuité.

Au cours de l'année 1993, le CFPF a réalisé 9 sessions de formation continue (dont 7 décentralisées et 2 centralisées) et entamé la planification de la formation au niveau des DREF de Sikasso et Tombouctou. Il a en outre élaboré des documents de session de recyclage en Agroforesterie et vulgarisation.

Plusieurs sessions de formation, ont été réalisées au profit des agents par le PNVA, le PGRN/GERENAT et le PNLCD.

Des séminaires et ateliers ont été organisés tant au Mali qu'à l'extérieur au bénéfice d'agents de toutes catégories.

1°) Le séminaire de formation sur les techniques audio-visuelles et méthodologies de formation paysanne au CESPA.

Il vise une formation de base, continue et soutenue d'un agent du service qui à la longue pourra travailler de manière indépendante sur des thèmes intéressant le service et le monde rural.

2°) Le séminaire atelier sur les "Parcs Agro-forestiers" organisé par l'IER, ce séminaire atelier financé par l'ICRAF est un maillon d'une série de travaux et de documents à produire dans le cadre d'une concertation sous-régionale concernant le Mali, le Burkina-Faso, la Guinée et le Niger.

3°) Le séminaire sur les technologies agricoles américaines :

Il était plutôt commercial et d'information sur les possibilités du marché américain à fournir du matériel agricole aux commerçants et hommes d'affaires du Mali.

4°) Le séminaire atelier sur l'approche terroir et décentralisation (Ségou) organisé par le projet AT/D2 de Ségou, il avait pour objectifs de s'informer auprès de la mission nationale de décentralisation du concept de "Décentralisation".

Les thèmes des principales sessions de formation reçues par les agents sont les suivants :

1°) Au plan intérieur :

- Photolecture, lutte anti-érosive, SAT ;
- Aménagement de la faune ;
- Education des adultes ;
- Elaboration de plan d'aménagement du terroir- inventaires ;
- Suivi-évaluation ;
- Planification régionale ;
- Relecture des textes forestiers ;
- Animation - Audio-visuel-topographie ;
- Sylviculture - Exploitation - Reboisement ;
- Activités du projet GLP/MLI/19/DNEP/FAO ;
- Séminaire ONG/Organisation Internationale/Administration ;
- Techniques Piscicoles (PAMOS) ;
- Techniques Apicoles ;
- Méthodes (GRAAP et MARP) ;
- Techniques de productions de plants ;
- Alphabétisation - Informatique ;
- Comptabilité matières.

2°) Au plan extérieur :

- Système de vulgarisation en milieu rural (IPD : Ouaga)
- Aménagement des terroirs et des exploitations agricoles familiales (IPD Ouaga : Burkina-Faso) ;
- Voyage d'Etudes du Directeur régional de Tombouctou en République de Guinée ;
- Séminaire international sur la gestion des Parcs nationaux et autres aires protégées organisé par l'ACCT et l'IUCN à l'Ecole Internationale de Bordeaux (au profit du Directeur de l'OPNBB) ;
- Le cycle C de l'Ecole de faune de Garoua (Cameroun) qui a accueilli deux (2) ATEF de l'OPNBB.

La formation en matière de gestion des ressources forestières en faveur des paysans constitue une base essentielle pour harmoniser les interventions au niveau des collectivités rurales décentralisées.

Cette formation est réalisée par divers moyens classiques et modernes d'information, d'animation et de sensibilisation des populations aux problèmes environnementaux.

Les principaux thèmes des sessions dispensées aux producteurs ruraux sont :

- Techniques de production des plants,
- Techniques de plantation,
- Défrichement,
- Technique d'épiculture,
- Technique de confection de ruches Kényanes,
- Technique de jardinage,
- Technique de séchage des produits et fabrication de savon issus de produits forestiers.
- L'ouverture et l'entretien des pare-feux,
- Exploitation des bosquets,
- Technique de lutte anti-érosive,
- Technique de mise en défens,
- Techniques de carbonisation,
- Technique d'installation des fosses compostières,
- Diffusion de foyers améliorés,
- Les parcs améliorés,
- Organisation des exploitants,
- Technique de bouturage.

Enfin le processus d'élaboration d'un diagnostic de la formation forestière, halieutique et faunique sera au centre des préoccupations des structures de formation de la DNEP durant l'année 1994.

Après une étape d'enquête sur le terrain, aura lieu dans chaque région un atelier régional. A l'issue duquel un rapport "diagnostic régional" sera élaboré. L'exploitation des différents rapports régionaux permettra de préparer un document de synthèse qui sera discuté lors d'un atelier national prévu en Novembre-Décembre 1994.

L'objectif général de toute cette démarche est de contribuer à la définition d'une politique nationale de formation pour le service forestier, à travers la mise en évidence des ressources humaines en postes, ainsi que des besoins quantitatifs et qualitatifs pour les années à venir.

CHAPITRE XI

STATISTIQUES



RECETTES FORESTIERES

Le service forestier reste toujours handicapé suite aux événements du 26 Mars 1991. Durant l'année 1993, il a été noté :

- des difficultés dans la mise en oeuvre des actions techniques ;
- une certaine timidité dans l'exécution des actions de police forestière dans certaines localités à cause de l'insécurité ;
- une recrudescence des feux de brousse dans presque toutes les localités traditionnellement concernées par le phénomène.

Les recettes forestières de l'année 1993 se sont chiffrées à 89.635.470 FCFA contre 105.634.865 FCFA en 1992, soit une différence de 15.999.349 FCFA représentant une baisse de 15,14%.

I. RECETTES D'EXPLOITATION

Elles sont constituées par les recettes d'exploitation de la forêt, la chasse, la pêche, la vente des plants et le défrichement.

Elles se sont chiffrées à 80.271.245 FCFA répartis comme suit:

- Forêts : 63.697.955 FCFA représentant 79,35% des recettes d'exploitation ;
- Chasse : 1.343.165 FCFA représentant 1,67% ;
- Pêche : 13.665.500 FCFA soit 17,02% ;
- Vente plants : 259.875 FCFA soit 0,32% ;
- Défrichement : 1.304.750 FCFA représentant 1,62% des recettes d'exploitation.

II. RECETTES DE TRANSACTIONS

Elles ont atteint cette année 9.364.225 FCFA contre 13.730.045 FCFA et représentant 10,44% des recettes totales.

Cette baisse est surtout due à l'insécurité qui existe dans les localités. Certaines populations sont toujours hostiles aux actions de répression.

III. INFRACTIONS A LA LEGISLATION FORESTIERE

Les délits enregistrés ont été :

- forêts : 389 cas
- chasse : 17 cas
- pêche : 60 cas soit un total de 489 cas.

IV. EXPLOITATION DES RESSOURCES FORESTIERES

a) Bois de chauffe :

Cette année nous enregistrons 178.475,82 stères contre 139.247 stères en 1992.

b) Charbon de bois :

La quantité contrôlée a porté sur 39.939,22 quintaux contre 37.775,36 en 1992.

Par rapport à l'année 1992, nous remarquons une légère augmentation de l'exploitation notamment du bois de chauffe et du charbon de bois.

c) Bois d'œuvre :

Produits	Quantités exploitées (nbr de pieds)
Calicédrat	95
Lengué	3
Vène	53
Dougoura	153
Janan	8
Tau	483
Tapokiers	584
Livres	2 343

d) Bois de service

Produits	Quantités exploitées (nbr de pieds)
Houïer :	1.044 (pieds)
Draps :	5.390 (pieds)
Forches et fourches :	8.194 pièces
Perchettes :	55.269 "
Gaulettes :	2.262 "
Ban :	14.516 "
Bambous :	13.726 "
Autres produits : (marmilles, capta, fibres).	13.288 kg

L I S T E D E S T A B L E A U X

- Tableau n°1 : Recettes forestières 1993 Région de Kayes
 " 2 " " Koulakoro
 " 3 " " Sikasso
 " 4 " " Ségou
 " 5 " " Mopti
 " 6 " " Tombouctou
 " 7 " " Gao
 " 8 " " District de Bamako
 " 9 récapitulatif des recettes forestières 1993
 " 10 Rythme de recouvrement par mois et par Direction régionale
 " 11 Evolution des recettes forestières de 1984 à 1993
 " 12 Recettes forestières 1993 Exploitation forêts
 " 13 " " " Exploitation chasse et pêche
 " 14 " " " Contentieux
 " 15 Evolution des recettes forestières de 1984 à 1993 par Direction régionale
 " 16 Production forestières 1993 Bois de chauffe et charbon de bois
 " 17 " " " bois d'œuvre et d'industrie
 " 18 " " " bois de service
 " 19 Commerce des produits de cueillette
 " 20 Délivrance des permis d'exploitation 1993
 " 21 Etat des délits 1993
 " 22 Contentieux
 " 23 Vente de plants
 " 24 Défrichement.

Tableau n°2 : Recettes 1993

REGION DE KOULIKORO

Periodes	Koulikoro	Dalaba	Digila	Kangaba	Kati	Kolokani	Nara	Total
Janvier	211 750	180 750	237 750	122 750	736 150	137 050	124 750	4 780 950
Février	286 500	162 000	222 250	139 000	855 200	318 800	69 100	2 022 950
Mars	192 000	119 375	415 000	89 750	617 500	304 250	89 500	1 826 375
Avril	227 950	102 500	216 250	107 500	646 350	113 500	67 350	1 481 400
Mai	170 500	105 250	605 500	210 150	639 000	309 750	13 500	2 052 550
Juin	52 500	239 150	577 500	95 200	532 000	153 500	114 500	1 774 350
Juillet	107 400	69 750	328 750	-	735 300	500 150	73 750	1 815 100
Août	123 600	87 000	339 750	100 500	657 400	488 200	86 000	1 682 450
Septembre	111 700	71 150	311 250	-	703 550	189 800	171 150	1 559 600
Octobre	160 900	112 300	487 250	56 000	608 900	175 000	64 350	1 664 700
Novembre	184 500	118 750	300 750	61 500	745 750	125 250	562 500	2 116 000
Décembre	218 500	132 250	267 000	143 750	718 900	280 500	161 700	1 922 600
Total	2 057 800	1 447 225	4 349 000	1 165 100	8 186 000	2 894 750	1 597 150	21 698 025

Tableau n°4 : RECETTES 1997 REGION DE SEGOU

Periodes	Séjour	Bamoussé	Mie	Mascine	Niono	San	Tominian	Total
Janvier	994 250	56 200	139 000	66 750	311 600	222 500	128 200	1 918 500
Février	610 750	59 100	128 900	160 750	296 200	274 750	155 700	1 686 150
Mars	924 500	110 000	90 850	169 150	631 900	319 000	978 750	2 729 250
Avril	1 017 650	191 350	240 500	408 000	276 375	293 600	149 700	2 479 175
Mai	1 086 600	110 150	195 500	317 500	252 400	295 500	97 050	2 339 900
Juin	569 125	34 800	145 200	103 000	67 350	214 750	30 700	1 165 025
Juillet	256 500	86 500	152 625	90 500	91 550	74 000	40 000	791 675
Août	254 250	74 650	33 250	97 500	129 400	66 500	44 050	701 600
Septembre	437 500	67 200	41 500	57 500	128 800	140 500	19 150	892 150
Octobre	416 750	36 400	21 000	124 550	113 550	217 500	-	929 850
Novembre	535 000	28 550	63 000	158 700	186 100	167 500	47 700	1 186 550
Décembre	731 250	468 700	156 950	268 750	487 075	155 000	169 750	2 277 475
Total	7 839 425	1 043 600	1 408 375	2 042 650	2 979 300	2 443 200	1 340 750	19 097 300

Tableau n° 1 : RECETTES 1991

REGION DE COMBOUCTOU

Périodes	Tombouctou	Dire	Goundam	Siafunké	Rharoué	Total
Janvier	21 680	-	332 000	-	86 300	490 180
Février	36 550	207 750	-	935 400	-	1 181 700
Mars	197 780	-	-	242 500	159 150	599 430
Avril	575 365	413 000	125 000	280 000	-	1 393 305
Mai	92 780	-	163 500	-	150 800	243 580
Juin	59 205	-	-	356 700	-	578 405
Juillet	44 345	389 500	-	184 500	-	616 345
Août	306 450	-	-	-	-	306 450
Septembre	82 840	-	95 000	196 100	-	372 940
Octobre	7 200	208 125	-	719 000	-	934 325
Novembre	-	28 000	455 000	567 000	322 750	1 476 750
Décembre	59 320	113 600	30 000	160 000	35 750	458 670
Total	1 533 655	1 359 975	1 364 500	1 641 200	754 750	8 654 060

TABLEAU N°5 : RECETTES 1993

DISTRICT DE BAMAKO

Periodes	Recettes
Janvier	110 750
Février	78 825
Mars	209 175
Avril	341 500
Mai	215 015
Juin	77 925
Juillet	161 650
Août	241 525
Septembre	113 900
Octobre	112 125
Novembre	103 750
Décembre	93 525
Total	1 859 665

Tableau 6 : (Suite)

Périodes	Recettes de Transactions				Total
	Ventes	Charges	Perte	Vente après varise	
Keyes	2 124 000	157 500	49 500	104 475	2 435 475
Koulakoro	1 149 750	60 000	-	3 750	1 213 500
Bamako District	1 442 500	123 750	18 750	186 000	1 471 000
Sikasso	1 223 750	45 000	116 250	117 415	402 415
Séga	1 984 500	25 500	116 250	2 000	2 126 250
Nampala	1 685 865	-	464 625	-	2 150 510
M'bourkoutou	335 875	-	183 750	36 950	558 575
Gao	4 500	-	-	-	4 500
Kidal	-	-	-	-	"
TOTAL	7 550 760	411 750	969 125	452 590	9 164 225
					89 635 470

Tableau n°11 : EVOLUTION DES RECETTES FORESTIERES DE 1984 A 1993

ANNÉES	RECETTES D'EXPLOITATION			TOTAL
	Forêt	Chasse	Pêche	
1984	68 733 640	561 631	23 082 200	92 377 471
1985	74 337 595	282 825	22 900 125	101 250 135
1986	11 974 470	577 805	40 763 250	163 726 580
1987	146 964 805	1 910 885	40 038 350	193 632 105
1988	137 554 175	924 433	34 669 000	189 686 420
1989	130 236 045	848 315	44 198 270	182 249 655
1990	135 360 115	739 465	42 363 415	184 523 420
1991	83 264 375	741 500	22 393 250	109 784 700
1992	68 574 865	970 080	19 846 000	91 904 600
1993	63 697 955	1 343 165	13 665 500	80 271 245

Tableau n°12 :

RECHERCHES FORESTIÈRES 1993

EXPLOITATION FORETS

Postes	Bois d'œuvre	Bois de service	Bois de chauffe et charbon de bois	Vente de plaques	Défrichements	Total
Kayes	146.000	553.250	1.278.900	11.400	55.000	2.044.650
Bafoulabé	55.000	294.950	84.300	-	-	434.250
Diéma	396.000	219.700	44.000	-	-	655.700
Kéniaha	21.000	31.050	-	-	-	52.050
Kita	159.500	1.169.500	2.743.400	-	-	4.012.400
Nioro	56.500	84.100	377.750	-	-	518.350
Yélimané	31.500	236.000	91.000	-	25.000	383.500
Total	865.500	2.588.550	4.619.350	11.500	80.000	8.164.900
Roulikoro	47.500	16.700	1.751.100	15.500	40.000	1.870.600
Bamambé	124.500	36.450	1.252.525	-	7.500	1.420.975
Dioïla	344.000	94.500	3.779.000	-	-	4.217.500
Xangaba	670.500	77.400	362.100	-	-	1.110.600
Kati	157.500	104.750	7.621.000	44.000	-	7.927.250
Kolokani	139.000	60.000	2.638.250	-	-	2.837.250
Nara	189.000	105.500	264.800	11.850	-	571.150
Total	1.672.000	495.300	17.669.375	71.350	47.500	19.955.525
Biko-Dial	108.500	-	-	-	42.000	150.500
Sikasso	198.500	107.850	1.911.400	-	-	2.217.750
Bougouni	263.500	220.500	692.600	-	-	1.376.600
Kadiolo	27.000	5.000	79.000	-	-	111.000
Kolondiéba	68.500	3.000	13.500	-	-	113.500
Koutiala	172.000	117.400	177.250	-	-	1.146.650
Yenfolila	253.500	36.250	708.000	-	-	1.024.750
Yorosso	30.500	17.500	156.000	-	-	224.000
Total	1.013.500	509.500	4.537.750	-	-	6.214.250

Tableau n°13 :

RECETTES FORESTIERES 1993

EXPLOITATION CHASSE ET PECHE

Postes	Chasse	Pêche
Kayes	17.500	687.250
Bafoulabé	66.500	290.000
Diéma	-	-
Kénieba	-	71.500
Kita	78.000	217.750
Nioro	-	12.000
Yélimané	-	-
Total	162.000	1.278.500
Koulikoro	15.000	172.000
Banamba	-	-
Dioïla	-	131.500
Kangaba	-	48.000
Kati	-	157.500
Kolokani	-	5.000
Nara	-	-
Total	15.000	514.000
Bamako/District	1.109.165	129.000
Sikasso	4.500	696.250
Bougouni	7.500	41.500
Kadiolo	-	93.000
Kolondiéba	-	50.000
Koutiala	-	40.000
Yanfolila	-	992.500
Yorosso	-	-
Total	12.000	1.910.250
Ségou	-	1.125.00
Baracouta	-	429.000
Ita	45.000	18.000
Macina	-	199.000
Niono	-	856.250
San	-	61.000
Tominian	-	-
Total	45.000	2.688.250

Tableau N°14 :

RECETTES FORESTIÈRES 1993

CONTENTIEUX

Postes	Transactions forêts	Transactions Classe	Transactions pêche	Vente après saisie	Total	
Kayes	781.000	-	15.750	104.475	903.225	
Safoulabé	146.250	-	35.750	-	180.000	
Diéma	314.250	7.500	-	-	321.750	
Kaniéba	45.000	71.500	-	-	116.250	
Kita	348.750	78.750	-	-	427.500	
Nioro	124.250	-	-	-	134.250	
Yellimane	352.500	-	-	-	352.500	
Total	2.124.000	157.500	49.500	104.475	2.435.475	
Roulikoro	-	-	-	-	26.250	
Banambé	26.250	-	-	-	-	7.500
Dioïla	-	7.500	-	-	-	101.250
Kangaba	-	-	-	-	-	52.500
Kati	101.250	37.500	-	-	-	1.926.000
Kolokani	15.000	15.000	-	-	-	
Nara	1.007.250	-	-	3.750	-	
Total	1.149.750	60.000	-	3.750	1.213.500	
Bko-Dist	142.500	123.750	18.750	186.000	471.000	
Sikasso	-	-	86.250	-	86.250	
Bougouni	-	45.000	-	-	45.000	
Zadiolo	-	-	-	-	-	
Kolondiéba	-	-	-	-	-	229.165
Koutiala	111.750	-	-	-	-	42.000
Yanfolila	12.000	-	30.000	-	-	
Yorosso	-	-	-	-	-	
Total	173.750	45.000	116.250	117.415	402.415	

CONTENTEUR (Suite 3 et fin)

Postes	Transactions forêts	Transactions étagère	Vente agréé saissie	Total
Gao	4.500	-	-	-
Ansongo	-	-	-	-
Bouréa	-	-	-	-
Ménaka	-	-	-	-
Total	4.500	-	-	4.500
Kidal	-	-	-	-
Total	7.554.510	411.750	946.125	9.364.225

Tableau n° 5 (Suite).

Directions Régionales	1992		1993	
KAYES	12 673	875	12 040	875
Koulikoro.	24 447	125	21 698	025
Gamako/District	1 633	630	1 859	665
SIKASSO			8 541	915
SÉGOU	11 403	025	19 097	300
	22 679	910	15 506	410
Mopti	16 204	200	6 654	080
Tombouct	12 980	210	2 237	200
GAO	4 513	090	0	
Kidal				
Total	105 080	010	89 635	470

Postes	Bois de chauffe	Charbon de bois
Mopti	2.984,5	952
Bandiagara	5.374	6.161
Bankass	527	30
Djenné	955	38
Douentza	8.795	70
Koro	1.405	-
Tenenkou	3.735	134
Youvarou	6.115	53
Total	29.890,5	7.438
Tombouctou	360,32	605,52
Biré	1.738	141
Goudam	375	12
Niafunké	4.060,5	138
Rharous	1.199	209
Total	7.732,82	1.105,62
Gao	1.289	126
Anaongo	285	14
Bourem	355	83
Ménaka	804,5	4
Total	2.733,5	227
Kidal	-	-
TOTAL	178.475,82	39.939,22

Bois et Développement durable

Tableau n°18 :

PRODUCTIONS FORESTIÈRES 1993

Bois de service par unité de pied

Postes	Rénier	Doum	Percches	Perchettes	Galettes	Ban	Sambou
Kayes	167	4	-	320	-	-	2.200
Bafoulabé	128	-	60	2.380	-	14	360
Diéma	?	2	576	160	-	40	121
Kéniéba	-	-	100	90	-	680	2.305
Kita	342	1	200	1.538	-	-	
Nioro	-	-	28	1.915	-	80	
Yélimané	55	-	175	-	-	-	
Total	699	?	1.139	6.463	-	814 X	4.986
Koulakoro	-	-	38	220	-	-	-
Bahamba	-	-	24	430	12	125	-
Diolik	-	-	20	1.410	-	-	720
Kangaba	-	-	76	630	-	120	1.690
Kati	?	-	-	185	-	495	-
Kaniokani	54	-	20	60	-	-	-
Nara	-	-	20	2.050	-	-	-
Total	55	-	198	4.985	12	740	2.530
Bko/Distr.	-	-	-	-	-	-	-
Sikasso	-	-	14	210	-	30	1.160
Bougouni	-	-	120	-	-	100	3.450
Kadiolo	-	-	-	100	-	-	-
Kolondiéba	-	-	10	30	-	-	-
Mentiala	4	-	195	2.074	20	-	20
Yanfolila	-	-	25	-	160	150	380
Tombouctou	-	-	-	-	110	240	-
Total	4	-	364	1.414	290	520	5.010
Séguo			1.260	2.140		1.390	
Bafaduelli			133	257		70	
Bla			58	550		7.742	
Kitina	210	?	202	2.373		100	
Niono			503	6.340	30		
San			74	9.464		50	
Tominian	3		221	4.021			
Total	218	?	3.471	23.155	30	9.352 X	

Tableau N°19 : Commerce des produits de cueillette (en tonnes)
 Contrôle de l'année 1984 à 1993 (d'après les données de la Division du conditionnement
 du service de l'Agriculture.

Produits	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993
Gomme arébique	234,102	2.336,7	91,601	291,006	364,47	292,933	30		84,029	3,5
Amande de Karité		1.338,8	1.112	176,36	-	114,32	3.936,06	250	-	-
Nettes	300	-	-	800	-	250	980	2.000	16,807	-
Soumbala										0,1
Eventail	101	-	-	0,29	-	5	100	50	50	-
Tamarin	74,595	15,05		16,995	-	5,8	4,67	506,57	11,3	3,5
F. baobab	0,2	-	624,75	2,3	4,509	-	-	0,18	-	-
Gomme combrature	73,11	1,2	212,67	786,76	47,25	586,24	1.125,056	198,26	288	658
Cire abeille	309,24	97	-	6,04	490,65	-	5	-	-	10
Dattes	-	-	90,12	163	-	50	-	-	63	-

Tableau n°20 : (Suite)

Postes	Bois de chauffe	Charbon de bois	Bois d'œuvre	Bois de service	Permis de chasse	Permis de pêche
Mopti	175	89	48	27	-	136
Bandiagara	267	54	79	91	-	-
Bankass	70	3	67	136	-	38
Djenné	129	4	17	36	-	6
Douentza	309	3	93	43	-	-
Koro	134	-	11	13	-	-
Tesenkorou	264	14	5	56	-	250
Youwarou	443	4	22	17	-	216
Total	1.281	171	342	419	-	646
Tomboctou	20	38	-	12	-	272
Diré	112	18	53	62	-	220
Gouraudem	43	2	23	12	-	329
Niafunké	384	21	6	24	-	177
Rharous	127	34	25	41	-	55
Total	714	113	107	151	-	1.053
Gao	155	28	-	16	-	76
Annongo	35	3	4	11	-	118
Bourem	59	8	2	5	-	111
Ménaka	58	2	1	3	-	-
Total	307	41	7	35	-	305
Kidal	-	-	-	-	-	-
TOTAL	16.044	4.577	2.613	2.873	56	3.502

Tableau n°21 : (Suite)

Poste	Département	C2S	Explo. français	Poisson			Chasse	Pêche	Total
				Feuilles de mangrove	Autres	Total			
Sikasso	-	-	-	-	-	-	14	14	14
Zougouni	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Kadiolo	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Kolondiéba	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Koutiala	-	-	-	9	-	9	-	-	-
Yamoussia	-	-	-	4	-	4	-	-	-
Yorosso	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	1	1	1	9	-	9	10	2	16
Ségu	28	6	5	1	-	-	39	-	41
Bougouni	6	-	-	-	-	-	6	2	6
Bla	6	1	1	2	-	2	9	2	11
Mackina	7	2	1	-	-	-	10	1	11
Nioro	-	1	1	-	-	-	2	17	19
San	9	1	1	-	-	-	10	10	10
Tominian	5	2	1	6	-	6	15	2	16
Total	61	12	7	9	2	91	2	21	114
Mopti	1	5	1	-	-	-	11	17	3
Bandiagara	7	2	1	-	-	-	10	-	20
Bankassé	3	4	1	-	-	-	7	-	10
Djenné	3	2	1	-	-	-	5	10	13
Souentza	12	8	1	1	-	-	21	-	21
Koro	1	1	1	-	-	-	2	-	2
Tenenkou	-	-	1	-	-	-	1	6	8
Youwarou	-	-	-	-	-	-	1	16	17
Total	28	21	2	1	16	70	2	25	95

Tableau n°22 :

CONTENTIEUX

Nombre de procès verbaux dressés au cours de 1993.

Postes	Forêt	Chasse	Pêche	Total
Kayes	35		3	38
Bafoulabé	9		4	13
Diéma	18	1	-	19
Kaniéna	1	2	-	3
Kita	12	2	-	14
Nioro	10	-	-	10
Yélimané	12	-	-	12
Total	97	5	7	109
Koulikoro	-	-	-	-
Bamako	6	-	-	6
Dioïla	-	-	-	-
Kangaba	-	1	-	1
Kati	3	-	-	3
Kolokani	4	1	-	5
Nara	27	2	-	29
Total	39	4	-	43
Bko-Dist	32	3	3	38
Sikasso	-	-	14	14
Bougouni	-	1	-	1
Kadiolo	-	-	-	-
Kolondiéba	-	-	-	-
Koutiala	4	-	-	4
Yanfolila	-	-	-	-
Yorosso	-	-	-	-
Total	4	1	14	19

Tableau n°23 : VENTE DE PLANTES 1993

Postes	Neem		Omelina		Eucalyptus		Autres		T
	Nbre pieds	Recettes	Nbre pieds	Recettes	Nbre pieds	Recettes	Nbre pieds	Recettes	
Kayee	130	6.500					100	5.000	230
Kati Koulikoro Nara	76	1.400	245	12.250	18 2	900 100	880 47 129	44.000 2.350 10.350	880 310 201
Sia							1.000	25.000	1.000
Douentza							20	2.100	2
Tombuctou					52	5.350	3.018	107.925	3.07
Dist/Bko							420	42.000	42
TOTAL	206	7.900	245	12.250	72	6.350	9.614	238.725	6.13

Tableau n°24 : (Suite)

Postes	Superficie (ha)	Recettes
Bandiagara	2	10.000
Bankass	24	120.000
Djenné	1,5	7.500
Douentza	11,5	57.500
Koro	4	20.000
Total	43	215.000
Diré	3	15.000
Niafunké	4	20.000
Total	7	35.000
Total	260,95	1.304.750

CONCLUSION :

Les résultats enregistrés durant l'année 1993 n'ont pas été, dans l'ensemble, à la hauteur des espoirs affichés en début d'année.

La fermeture de treize projets et l'élargissement du spectre de l'insécurité à toutes les parties septentrionales des régions ont été des contraintes durement ressenties par l'encadrement de terrain et tous les partenaires au développement. Là et là à travers le pays, la confiance revient petit à petit entre les agents et les populations. Ce fragile climat de confiance devra se consolider à travers un intense effort d'animation, de sensibilisation et de changement de comportements des agents forestiers.

Pour l'année 1994 les axes prioritaires d'intervention du service seront :

- la protection de l'Environnement ;
- la conservation des ressources naturelles ;
- les appuis conseils à l'aménagement des terroirs villageois
- la promotion de systèmes intégrés agro-pastoraux d'exploitation des ressources naturelles ;
- la gestion et l'aménagement de forêts domaniales, des parcs et réserves de faune ;
- le développement de la pêche et de la pisciculture ;
- la promotion des produits forestiers ligneux et non ligneux ; et
- l'application de la législation dans les domaines sus-cités.

Pour permettre au service forestier de jouer le rôle renouveau et dynamique que lui assigne l'option politique du Mali, les conditions suivantes devraient être satisfaites au courant de l'année 1994 :

- la restructuration du service selon l'arrangement institutionnel préconisé par le schéma directeur du secteur du développement rural ;
- la promulgation de nouveaux textes forestiers ;
- la définition d'une nouvelle politique forestière nationale.

ETAT DU MATERIEL ROULANT
AU 31 DECEMBRE 1993

TYPE DE VÉHICULE	IMMATRICULATION	DATE DE MISE EN CIRCULATION	OBSERVATIONS
<u>1^e Direction Nationale des Eaux & Forêts</u>			
Toyota Runner	ITRM 3702-A	1991	Bon
Renault 19	ITRM 3006-A	1990	Assez Bon
Renault 12	ITRM 3071-A	1990	Assez Bon
Renault 12	ITRM 3072-A	1990	Assez Bon
Renault 21	ITRM 2431-A	1989	Assez Bon
Peugeot 405	ITRM 3168-A	1990	Assez Bon
Peugeot 504 Break	ITRM 4162		Passable
Land Cruiser Toyota	ITRM 2250-A		Passable
Peugeot 405	ITRM 2833-A		Passable
Toyota Pick Up	ITRM 2354-A	1989	sur cale
Land Cruiser Toyota	2 RMG 9556	1986	sur cale
Land Cruiser Toyota	2 RMG 9949	1987	sur cale
Renault 12	2 RMH 2654	1987	Passable
Jeep Cherokee	ITRM 3007-A	1990	sur cale
Toyota Pick-Up	ITRM 2682-A		Passable
Mitsubishi Pick-Up	2 RMJ 7651	1993	
Mitsubishi Pick-Up	2 RMJ 7509	1993	Requisitionné
Land-Cruiser Toyota	ITRM 1146-A	1986	Assez Bon
			Passable

TYPE DE VÉHICULE	INNATRICATION	DATE DE MISE EN CIRCULATION	OBSERVATIONS
3^e) Direction Régionale des Eaux & Forêts Koulikoro			
Peugeot 504 Bâchée	2 RMH 2576		Proposé à la réforme
Toyota double cabine	ITRM 2949 A		en panne
Toyota double cabine	ITRM 4275 A		Bon
Toyota double cabine	ITRM 4600 A		Accidenté
Toyota Land Cruiser	NU 61 0350		Assez bon
Peugeot 505 Break	NU 61 0711 A		Assez bon
Toyota simple cabine	NU 61 0265 A		en panne
Toyota double cabine	NU 61 2115 A		Passable
Toyota double cabine	NU 61 3639 A		Bon
Camion Renault	NU 61 3640 A		Bon
Toyota double cabine	NU 61 3000 A		Bon
Toyota double cabine	ITRM 2836 A		Assez bon
Toyota simple cabine	ITRM 2837 A		Assez bon
Toyota Land Cruiser	2 RMJ 1797		Assez bon
Peugeot 504 bâchée	2 RMG 9557		Passable
Toyota simple cabine	2 RNG 4208		Mauvaise à réformer
Toyota double cabine	ITRM 2835 A		Assez bon
	ITRM 2950 A		enlevé par les bandits
4^e) Direction Régionale des Eaux & Forêts de Sikasso			
Peugeot 405 GRD BK	ITRM 2821 A	1990	Bon
Toyota Hilux 60 SW	ITRM 3286 A	1990	Passable
Toyota Hilux 2 cabines	ITRM 3963 A	1992	Bon
Toyota Hilux 2 cabines	ITRM 4225 A	1992	Neuf
Toyota Hilux 1 cabine	ITRM 3287 A	1990	Passable
Toyota Hilux 1 cabine	ITRM 3268 A	1990	Passable
Toyota 825 75 PU	ITRM 4193 A	1992	Bon
Toyota Hilux 1 cabine	ITRM 4226 A	1992	Neuf
Toyota Hilux 1 cabine	ITRM 4260 A	1992	Neuf
Toyota Hilux 1 cabine	ITRM 4261 A	1992	Neuf
Toyota Hilux 1 cabine	ITRM 4263 A	1992	Neuf

TYPE DE VÉHICULE	IMMATRICULATION	DATE DE MISE EN CIRCULATION	OBSERVATIONS
7^e Direction Régionale des Eaux & Forêts de TOUBOUCTOU			
Niva 1600	NR.61.0114 RM	1986	Epave
Toyota Hilux	2 RMJ 5925	1984	Mauvaise
Toyota Hilux	2 RMJ 5413	1992	Bon
Land Rover 110	ITRM 3528 A	1991	Passable
Land Rover 110	ITRM 3529 A	1991	Passable
Land Rover 109	2 RME 7209	1979	Epave
Land Rover 110	s/n°	1987	Epave
Land Cruiser	2 RME 3631	1981	Epave
Toyota Hilux	2 RMH 2941	1988	Epave
8^e Direction Régionale des Eaux & Forêts de GAO			
Toyota Hilux	2 RMH 5826	1989	Bon
Toyota Hilux	2 RMH 2942	1988	sur cale
Land Cruiser	2 RMH 6932	1989	Bon
9^e Direction Régionale des Eaux & Forêts de Kidal			
Toyota Cruiser B575	ITRM 2683 A	-	Enlevés par bandits
Toyota HLC	ITRM 2298 A	-	En réparation
10^e Direction Régionale des Eaux & Forêts du District			
Peugeot 504 Bachée	ITRM 3121 A	1990	Assez bon
Peugeot 504 Bachée	ITRM 3122 A	1990	Assez bon

TYPE DE VÉHICULE	IMMATRICULATION	DATE DE MISE EN CIRCULATION	OBSERVATIONS
14° Q.P.M.			
Peugeot 505 Break Land car	5 RMD 1939 sans numéro	1987 1989	Passable Assez bon
Peugeot 504 P.U.	2 RMG 4157	1985	Passable
Toyota Mini Bus	5 RMD 1677	1986	+--
Peugeot 504 P.U. Land Rover P.U.	5 RMD 1940 sans numéro	1987 1989	-- -- --
Land Rover P.U.	--	1989	--